

Une catastrophe ! Sur la voie du Grand-Tronc



Une nouvelle terrifiante volant de bouche en bouche, faisait traînée de poudre mardi matin par les rues de Québec.

On disait, ni plus ni moins, que deux trains remplis de pèlerins étaient venus en collision à Craig's Road et qu'une centaine de personnes avaient été tuées, parmi lesquelles trois prêtres.

L'excitation était intense.

Nous avons fait jouer le télégraphe et on nous a répondu qu'en effet un accident était arrivé, mais qu'on ne pouvait nous donner aucun renseignement.

Nous avons immédiatement envoyé un reporter spécial sur les lieux afin de pouvoir mieux renseigner nos lecteurs.

En arrivant à Lévis, notre reporter a constaté encore plus d'émotion, plus d'excitation qu'à Québec. Les rues étaient remplies de personnes surexcitées, commentant l'accident, chacune le racontant à sa manière, sur des on dit, la plupart sans savoir le premier mot de ce qui était arrivé.

Le chef Denis, obligeant comme toujours, nous a indiqué le moyen de nous rendre à Craig's Road. Un convoi était en partance pour cette station afin d'en ramener les voyageurs du train express, forcé d'arrêter par suite de l'encombrement de la voie.

Au moment où nous partions, un convoi arrivait portant vingt-neuf blessés.

Nous n'avons pu que jeter un coup d'il par les guichets, sur ces figures ensanglantées, crispées par la douleur, dans les affres de l'agonie, à peine entrevues, comme dans un rêve. Vision horrible, qui glace le sang dans les veines, et excite la pitié, la commisération, même du spectateur le plus indifférent.

Nous partons pour Craig's Road. Chemin faisant nous avons la bonne fortune de rencontrer à bord le conducteur du Pullmann du train détruit, M. Moorewood, qui a réussi à s'échapper grâce à sa présence d'esprit. Encore tout énérvé par les terribles émotions qu'il venait de subir, il n'a pu nous narrer l'accident que bien imparfaitement.

"Vers trois heures et trente, raconte-t-il, durant que nous étions arrêtés Craig's Road pour prendre de l'eau, j'entendis tout à coup un train qui s'approchait de nous à l'arrière. D'un coup d'oeil je me rendis compte de la situation et je compris qu'un accident était inévitable. Sans réfléchir davantage je sautai en bas du Pullman. Un instant rapide comme la pensée, un moment de cruelle anxiété, et le choc se produisit. Je ne me rappelle pas très bien ce qui s'en est suivi. J'ai vague souvenance de cris horribles, stridents, de plaintes déchirantes, d'une confusion indescriptible."

Craig's road

Cette station du chemin de fer du Grand Tronc est située à environ 18 milles de Lévis, dans la paroisse de St-Etienne.

La gare est située à environ trois milles de l'église de la paroisse.

Les deux trains ne comprenaient qu'un seul pèlerinage, venu de différents comtés des Cantons de l'Est. Et portant environ 800 personnes, sous la direction de plusieurs prêtres.

L'un était parti à 9 h. 30 de Sherbrooke et l'autre trois-quarts d'heures après, à 10 h. 15.

Les deux trains devaient se suivre en conservant cette distance.

Le premier convoi était sous la direction du conducteur Dionne, M. Ferguson en était l'ingénieur.

M. McCabe avait charge de l'autre convoi et M. McLeod en était l'ingénieur.

M. Dionne fit arrêter son train à Craig's Road pour prendre de l'eau. Il avait pris toutes les précautions ordinaires, et le sémaphore indiquait le danger. Aucun blâme ne saurait lui être imputé.

L'accident

Tout à coup il aperçut à l'arrière l'oeil monstre d'un train s'approchant à une vitesse vertigineuse. Il ne perdit pas son sang-froid, et commanda immédiatement. En avant! Mais le train s'ébranlait à peine, que l'autre le tamponnait, broyait le Pullman comme un fétu et mettait en morceaux deux autres chars. Le choc a été si violent que tous les accoupleurs et les plateformes des autres wagons du train composé de neuf chars, ont été mis en pièces.

La locomotive du train de McCabe n'a arrêté que lorsque son élan a été épuisé. Nous l'avons vue couchée sur le flanc, sur le champ du carnage, sa chaudière éventrée. Ses bielles et ses pistons tordus. Trois des chars qui suivaient ont aussi été fort endommagés.

Du Pullman, il ne reste que des fragments, des lits éventrés projetés à droite et à gauche.

Il est plus facile d'imaginer que de décrire une pareille scène.

Comment l'accident a-t-il pu arriver ?

C'est encore un mystère pour tous, mystère qui ne sera probablement jamais éclairci, McLeod, le seul qui pourrait nous le dire, étant décédé. Il n'a pas abandonné sa machine et est mort écrasé sous ses débris.

Si l'on prend en considération le fait que tous les signaux ordinaires étaient allumés, que McLeod n'a pas fait jouer le sifflet une seule fois, on arrive à la conclusion qu'il sommeillait.

A midi, lorsque nous avons laissé le théâtre de l'accident on n'avait pu encore retrouver le cadavre de McLeod, malgré d'actives recherches. On a même tout bouleversé le charbon de la voute, sans résultat. On le croit sous le tender.

Mais l'heure avance et l'espace menace de manquer pour donner tous les détails.

Coupons court et entrons dans la salle attenante à la gare où l'on a déposé les cadavres.

Les victimes

Le premier qui frappe nos regards, est celui du rév. M. Jos. Mercier, curé de Richmond, autrefois de St-Roch, et qui compte encore plusieurs parents dans cette paroisse. Il a eu les deux jambes écrasées en bouillie et le crâne fracturé en plusieurs endroits. Le rév. M. Brassard, curé de Bolton, lui a administré les derniers sacrements, aussitôt qu'il a été retiré, mais croit qu'il était déjà mort.

Tous les autres morts ont pu recevoir les derniers secours de la religion, avant d'expirer.

Au nombre des morts, nous remarquons aussi M. Chs. Bédard, frère du député de Richmond. Celui-ci, mandé par télégraphe, était sur les lieux.

Cinq des cadavres qui gisaient dans cette chambre n'ont encore pu être identifiés, tellement ils sont défigurés.

On a cru reconnaître une Dlle Varin et une Dlle Phaneuf, de St-Joseph d'Ives.

On compte aussi au nombre des morts M. H. Perkins, et Mme Célestin Cayer, de Danville.

Ces onze cadavres ont été transportés à 1 heure cet après-midi à la gare du Grand-Tronc, à Lévis, où le coroner Belleau, tient enquête.

Les secours.

Aussitôt l'accident arrivé, le télégraphiste de Craig's Road a annoncé la nouvelle à l'agent du Grand-Tronc, à Lévis.

Celui-ci a immédiatement commandé un train spécial et quéri tous les docteurs de Lévis, le Dr Lord, Dr Ladrière, Dr Lacerte, Dr Boulanger, Dr Roy, etc. Le Dr Paquin, de St-Agait, s'était aussi rendu sur les lieux.

On a donné aux blessés, les premiers soins que requéraient leur état, puis on les a transportés à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

A L'Hotel-Dieu.

Avec bienveillante permission des révérendes Mères du Précieux-Sang, nous avons pu visiter les salles où gisent les infortunées victimes du terrible accident de Craig's road.

Deux prêtres sont au nombre des blessés, le rév. M. Dignan, de Windsor Mills, et Desrosiers, curé de St-François de Brompton.

A 1 h. 30, le rév. M. Dignan était à l'agonie.

M. l'abbé Desrosiers, en outre de contusions fort graves, a une jambe et un bras fracturés. Il a conservé sa parfaite connaissance durant tout le trajet, et lorsqu'il a vu arriver les chirurgiens, il leur a dit : "Messieurs, faites ce que vous devez, je suis prêt" On croit que l'amputation sera nécessaire.

Les familles Cayer, de Danville, ont été les plus éprouvées.

Mme J. B. Cayer a été tuée, son mari a été retiré de dessous les débris de sa fille âgée de 16 ans, elle-même sérieusement blessée. Sa cadette, âgée de 14 ans, gît aussi à l'hôpital. Il ne reste pas un seul membre de sa famille de valide.

Une autre dame Cayer, blessée à une jambe et à un bras, veille auprès du berceau de son bébé, âgé de six mois, qui a une jambe fracturée.

Les autres membres de la famille Cayer sont plus ou moins grièvement blessés.

Voici les noms de quelques autres victimes pris au vol.

M. et Mme Hercule Descôteaux, Drummondville, blessures légères; Virginie Sylvestre, St-Amien de Ham, blessures à la tête et à une jambe.

Mme Z. Lemelin, St-George de Windsor, contusions à la tête et à l'abdomen.

Nous n'avons pu nous procurer le nom d'une femme dont venait d'amputer la jambe droite.

Mme Louis Morel, une femme de soixante ans passés, de St-George de Windsor, blessures au côté gauche et à la tête.

Mme Olivine Morin, St-George de Windsor.

Mme Basile Hamel de Danville, Antonia Paradis, d'Arthabaska, 9 ans.

Un M. Bennett de Sherbrooke est aussi au nombre des blessés.

Wm. Gaudet, d'Arthabaska.

Pat. McHugh, une jambe cassée et une main affreusement lacérée.

Basile Hamel et sa femme de Danville; celle-ci, un morceau de bois d'un pied entré dans les chairs de la jambe droite.

Cléophas Charest, de Coaticook, a reçu des blessures par tout le corps.

Joseph Richard, de Brompton Falls, une main fendue.

Pierre Béland de Richmond

Pierre Daigneault, littéralement scalpé et quatre doigts amputés.

Lazare Godbout, de Windsor Mills, blessures à la tête.

Nous devons ici rendre un hommage tout spécial au dévouement des Religieuses du Précieux Sang, de Lévis, qui ont mis leur maison et leur pharmacie à la disposition des médecins et de leurs aides. Ces saintes filles se multiplient, vont de l'un à l'autre, pansent les plaies et adoucissent les souffrances des blessés en disant à chacun de ces paroles qui consolent et réconfortent.

(Dernière heure)

On nous télégraphie de Craig's Road qu'un crâne vient d'être trouvé parmi les débris de la locomotive. C'est probablement celui de l'ingénieur McLeod.

Cet accident de chemin de fer est le plus terrible qui soit arrivé dans notre district depuis la dégringolade du convoi de l'Intercolonial en bas de la rampe de St-Joseph de Lévis, le 18 décembre 1890, dans lequel notre ami Alexis Dessaint, député de Kamouraska, perdit la vie ainsi que sept autres personnes. Pas moins de 75 personnes furent blessées alors.

(Cette coupure de journal fait référence à l'article de Jeanne d'Arc Cayer #3048, paru dans l'Entraide généalogique, Vol. 31 N° 1, Février 2008)

J.-A. DESFOSSÉS

LE FRÈRE ANDRÉ ET MOI

“Un beau livre, c’est celui qui sème à foison
les points d’interrogation.”

Jean Cocteau

BIBLIOTHÈQUE
Séminaire de Nicolet

Distributeur exclusif

L’Agence de Distribution Populaire Enrg.
1130 est, rue LaGauchetière, Montréal
Téléphone: LAfontaine 3-1182

Egalement aux Editions du Blvd St-Joseph

“Son oeuvre se continue à travers le Canada”

Ce livre de grand format (8¼ x 10½) de 192 pages,
imprimé sur papier glacé et rédigé en français et
en anglais, comprend des centaines de témoignages,
accompagnés de nombreuses photographies.

Le volume \$5.00

A paraître prochainement

“Accusé du crime de guérir”. \$1.00

(On peut le retenir dès maintenant aux Editions du
Blvd St-Joseph, Station “E” — C.P. 247 — Montréal —
P.Q. \$1.15 frais d’expédition compris).

CHAPITRE VIII

TÉMOIGNAGES

Lorsque je réponds aux sceptiques ou à mes détracteurs que je dispose de milliers de témoignages dont une grande partie assermentés, pour justifier mon activité, c'est la stricte vérité.

J'ai réuni de nombreuses attestations dans plusieurs recueils que j'ai publiés en leur temps. Pour donner une idée de l'importance que cela représente: l'un d'eux, de format 11" x 8½" et qui contient près de 200 pages, comprend parfois jusqu'à 24 témoignages par page, témoignages dont on a retenu que l'essentiel faute de place.

Cela, c'est tout de même un fait qu'on ne peut nier. C'est bien ma preuve, celle qui établit que ce que je promets, ces personnes-là en ont bénéficié. Et elles sont des milliers. D'ailleurs les jurés et juges des grands procès qu'on m'a intentés se sont inclinés devant l'évidence. Les témoins qui déposaient alors sous serment n'étaient qu'une infime partie de ceux qui s'étaient offerts pour venir défendre ma cause.

Je n'écris pas cela pour m'offrir à l'admiration du lecteur, naturellement non. Mais pour montrer d'une façon indubitable que la réputation de guérisseur qu'on m'a faite, ce n'est pas moi qui l'ai créée, mais les malades que j'ai guéris. Ils m'ont proclamé, con-

firmé, établi guérisseur. A commencer par le curé Ephrem Fusée du Cap-de-la-Madeleine.

Les quelques témoignages qui suivent sont tous extraits de lettres manuscrites, signées et assermentées que je détiens dans mes classeurs.

Par discrétion, je n'ai pas voulu donner l'adresse des auteurs de ces documents, mais bien entendu, je suis prêt avec l'assentiment de ces personnes, à mettre tout enquêteur sérieux en rapport avec elles, pour fins de vérification. Ceci à l'exception de quelques cas où les bénéficiaires de non intervention m'ont expressément demandé de taire leur identité afin de leur éviter des ennuis avec... leurs confrères. Aussi je respecterai leur désir afin de ne pas compromettre leur carrière.

Monsieur A. Dion, d'Otterburn Park, Qué.

.../...

Lorsque je suis venu vous voir au mois de juillet 1958, je souffrais d'arthrite à un degré très avancé; je pouvais à peine marcher. Maintenant, je puis certifier que je marche sur une distance de près d'un mille sans être fatigué. Je n'ai plus mal au genou ni à la jambe, moi qui avais passé des nuits sans dormir à cause de douleurs atroces.

.../...

Je vous remercie infiniment pour ce que vous avez fait pour moi Monsieur Desfossés.

Madame T. Latraverse, de Montréal, Qué.

Depuis plusieurs années, je souffrais d'un mal d'oreilles. J'avais consulté plusieurs médecins à cet effet, mais le soulagement n'était toujours que temporaire.

Harold now can drink milk!

My boy, Harold, could not drink milk since he was eight months old. And he is now nine years old.

He was allergic to milk and its derivative.

I brought him to you in April and since last month, he has started to drink milk, which is so important for proper nutrition. He even eats ice cream — which is a delight to him.

We are deeply grateful to you, Mr. Desfossés.

Mrs. H. Ostrander,
Pavilion, B.C.



"I am sending a picture . . ."

"I am writing to tell you how grateful I am that you cured me. I had rheumatism in my legs for years and since I went to visit you in Creston, the pain in my leg has completely disappeared.

I am sending you a picture of myself to publish in the pamphlet."

Mrs. Pearl Popovich,
Box 157,
Wynndale, B.C.

Jan. 17th., 1955.

(Please see photo on page 187)

The Smile of a Child

J.-A. Desfossés, who "sows happiness in the homes" as it was said before, is happy when he may help adults. But the gratifying smile of a child is for him a special source of encouragement, a stimulus in his mission towards helping humanity.

The children, Jean, Elsie and Harold, who appear in this page, have brought him their own smile, which means really "a smile of happiness and health."

(More pages on children follow).



ELSIE GRUNTMAN,
of Mystery Lake, B.C.

Elsie, a very attractive youngster of seven, with beautiful auburn hair, had been suffering with asthma since she was two years old. In the hospital, she was kept under an oxygen tent.

Last October, her parents, Mr. and Mrs. Erwin Gruntman, of Mystery Lake, Alta., brought her to Mr. Desfossés and since then, she has greatly improved. The father says that "she is now going to school. She used to take pills, patent medicines, (the inhaling type), etc. Now she does not need any of these". He adds that "she attends school and is very happy."



CAROL JEAN GOOSSENS,
of Salmon Arm, B.C.

Carol Jean, a four year old blonde, could not drink any water for at least three years on account of a bladder condition. Her father, J.W. Goossens, of Salmon Arm, who had to fetch water from many miles away and boil it; reports "that after one visit to Mr. Desfossés, Carol Jean is fine and can eat whatever she likes".

Extrait de "Son oeuvre se continue à travers le Canada"

Sur le conseil d'un ami, je décidai de venir vous voir. Après quelques visites, j'étais complètement guérie et je n'ai jamais plus ressenti la moindre douleur depuis. Soyez assuré, M. Desfossés, que je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi.

Madame E. Doyon, de Tétrautville, Qué.

L'automne dernier, je souffrais tellement de sciatique à une jambe et à une hanche que je ressentais de vives douleurs en marchant. J'ai même dû passer trois semaines au lit. J'ai consulté deux spécialistes et tous deux me conseillèrent d'aller à l'hôpital.

Alors, ayant entendu parler de vous, M. Desfossés, et, en désespoir de cause, je me fis conduire à votre bureau de Montréal par mon mari. C'était un peu avant Noël. Je vous ai exposé mon cas en vous disant que je ne voulais plus retourner au lit par la maladie...

.../...

Dès ma deuxième visite, je me sentie guérie. Le mal n'est plus revenu et c'est bien grâce à vous, M. Desfossés.

Monsieur J. Martineau, juge, de Montréal, Qué.

Il y a quinze ans, Monsieur Desfossés m'a guéri d'un mal que les médecins ne semblaient pas connaître. Ma langue me faisait souffrir, je pouvais difficilement manger et dormir. C'était comme une brûlure continuelle.

Suivant l'avis de spécialistes, je me laissais extraire plusieurs dents saines en haut et en bas de la mâchoire. Rien ne changea. Mais dès la première visite à Monsieur Desfossés, je constatais un grand changement et,

au bout de cinq à six visites, j'étais complètement guéri. Je ne me suis plus jamais ressenti de mon mal.

Madame J.-G. Carrière, de Montréal, Qué.

Depuis l'âge de deux ans, mon petit garçon Yves souffrait de bronchite aiguë. J'avais consulté plusieurs médecins, mais toujours sans résultat.

Ayant entendu parler un peu partout de tout le bien que vous faisiez dans le monde, je vous rendis visite. Quelque temps après, l'état de mon fils s'améliorait d'une façon remarquable et aujourd'hui, je puis déclarer qu'il est complètement bien, plus aucune trace de bronchite.

Monsieur H. Wettlaufer, de Montréal, Qué.

Pendant plus de huit ans, j'ai souffert de maux d'estomac et mon foie m'occasionnait de grands maux.

Alors, ayant entendu parler de nombreuses guérisons que vous opérerez, je suis venu vous voir et après trois visites, tous mes maux disparurent. Je me sens parfaitement bien et je vous en remercie.

Monsieur le Curé N., de la Province de Québec

Cher ami,

Ayant repris progressivement mes activités pastorales un peu comme d'habitude, surtout depuis ma seconde rencontre avec vous, je viens vous dire le changement qui s'opère depuis.

Souffrant et averti par les médecins de plusieurs maladies, 4 ou 5, prétendent-ils, j'ai dû faire 7 semaines d'hôpital.

Me disant que si je devais être utile aux âmes, le bon Dieu m'aiderait; que si inutile à la conversion des âmes, j'aimais autant finir de la vie terrestre, voilà que depuis nos rencontres — fait merveilleux et vérifiable surprise — bien des maladies sont totalement disparues, sans que je sache comment cela s'est produit, bien que tout ne soit pas encore normal, mais en train de le devenir.

Sceptique et doutant de "ces guérisseurs", je vous avoue que je dois m'excuser et que vous possédez certainement un privilège qui vous vient du bon Dieu.

(avril 1956)

Monsieur H. Caron, de Montréal, Qué.

Cher Monsieur Desfossés,

A la suite d'une grippe, en 1949, mon fils fut atteint d'une maladie que les médecins ont appelé Rhumatisme Articulaire. Il souffrait terriblement; les douleurs se faisaient sentir dans tous ses membres. Il fit un séjour de quatre mois à l'hôpital Ste-Justine. Il reçut une série de piqûres... on le croyait guéri... mais le lendemain de sa sortie de l'hôpital, son mal le reprenait de plus belle et il arrêta de marcher.

Je vous ai téléphoné, et deux jours plus tard cette terrible maladie disparaissait pour ne plus revenir.

Mon fils est maintenant un solide gaillard de vingt ans mesurant 5' 7" et pesant 152 livres. Il prend une part active dans tous les sports violents, chose qui lui était formellement interdite dans le passé. Il a même, à plusieurs reprises, gagné des concours de patinage.

From Manitoba and Saskatchewan

1-A

Dear Mr. Desfossés,

Arthritis has been torturing me for years. The doctors said: they could not do anything for me. Since I saw you, Mr. Desfossés, I FEEL DANDY.

James Jones, Crooked River, Sask.

2-A

Dear Mr. Desfossés,

At 27, I felt miserable because I had had pains in my stomach for almost a year. No appetite! Besides that, my leg was also painful.

Since I brought my problems to you, my pains are gone and thanks to you, Mr. Desfossés, I can walk... My leg does not hurt me any more, and no more calming pills.

Mrs. William Kosakoff,
Verigin, Sask.

3-A

Dear Mr. Desfossés:

My daughter, Penny, who is 3 years old had pains in her throat. Her tonsils and palate were always swollen. Sometimes we used to hear her breathing all over the house.

It cost us very much for medicines, which would help her for sometime, but shortly after she would get sick again. Now that I have brought her to you, Mr. Desfossés, she is much better.

Mrs. Irvin Cluff,
9 Main Street,
Flin Flon, Man.

4-A

Dear Mr. Desfossés,

To-day is September 18th. and I met you for the first time, in Neepawa, during the month of July.

My problem was diabetes with its daily insulin treatment which upset me for ten years.

I want to thank you, Mr. Desfossés. This is what happened last Monday. The report of the examination of the urine shows that there is "not enough sugar to color it."

I am getting better and better each day. Now, at 78, I work in the garden and I am fixing dinner and supper daily for two men. IT'S GREAT TO KNOW THAT I AM GETTING BETTER!

Mrs. Milton Harrington,
Ste-Rose, Man.

5-A

Having been blind for nine years, my wife brought me to you last November.

I declare that I feel much better. My eyes used to flow all the time.

Sandy Creek,
Wabowden, Man.

6-A

Dear Mr. Desfossés,

Rheumatism was my burden for many years. After a few visits to you, Mr. Desfossés, I am happy to declare that I am much improved, for which I am ever grateful.

Mr. Ulric Dupras,
St-Claude, Man.

7-A

Dear Mr. Desfossés,

For the last six years, I could not have a decent meal nor even drink any water. Since I have first written to you, I have felt the first touch of cure. Now I can look forward to a nice meal and my jaw never falls out of joint any more.

Mrs. E.M. Morrow,
631 Strathcona Street,
Winnipeg, Man.

8-A

Dear Mr. Desfossés,

For three years, I saw several doctors for severe pains in the back. No improvement.

Since my first visit to you, in Winnipeg, I feel no more pains.

I am working at the Paris Tea Room in Winnipeg and my home place is Headingly, thirty miles from town.

Thérèse St-Germain,
R.R. No. 2, Headingly, Man.

9-A

Dear Mr. Desfossés,

My father, George Amyot, who is now 72 years old, came to you one month ago. As he was completely blind I had to guide him to you. The doctors said that he would never see again. He had been like that for five years.

"After paying you some visits, he can see. He is now even able to go out and feed the horses".

Mrs. Lillian Buchanan,
42, 14th. St. N. West,
Portage La Prairie.

10-A

Dear Mr. Desfossés:

Because of heart burns, I could hardly eat anything for five years.

Now, I can eat and drink whatever I like! I feel 100% better. Thank you, Mr. Desfossés!

Anton Huh,
Allan, Sask.
Saskatoon, Sask., Dec. 1953.

11-A

Dear Mr. Desfossés:

I had piles for a long time. After an operation, last year, they reappeared again.

I have seen you three times at the piles are gone. Please accept my thanks.

Mr. Henry Fenski,
96 Melrose Avenue,
Yorkton, Sask.

12-A

Dear Mr. Desfossés:

For four years my eyes have been bothering me a lot, one was even going blind. Since I have asked you to help me, my eyes have improved a lot.

Mrs. Helen Rezansoi,
331 Avenue Q Sour,
Saskatoon, Sask.

13-A

Dear Mr. Desfossés:

On account of low blood pressure, I went to see you in Virden.

Well after my visits to you, returned to the doctor who told me that it was a miracle, that the blood pressure was completely back to normal and this, without any medicine.

Now I can do a day's work like any other man.

Joseph Blez,
Bellegarde, Sask.

14-A

Dear Mr. Desfossés:

"I AM SO HAPPY TO MEET YOU FINALLY, Mr. DESFOSSÉ BECAUSE YOU HAVE CURED ME OF MY GOITER and it never came back. I wrote to you then as you have cured me. That's ten years ago."

My little boy who was two months old, had kidney trouble. I have never been troubled with that since and he is now twelve".

Mrs. Wilfrid Tremblay,
Pré Ste-Marie, Sask.

Je me souviendrai toujours de ce que vous avez fait pour mon fils et pour moi. Je vous remercie.

Monsieur A. Marcotte, de Mackayville, Qué.

Cher Monsieur Desfossés,

Je déclare sous serment que la première fois que je suis venu vous voir, j'étais décompté par les médecins. J'avais consulté plusieurs spécialistes pour maladies intestinales et tous m'avaient conseillé l'opération, laquelle comportait de très grands risques. Il s'agissait de me faire enlever une partie de l'intestin. Je vomissais le sang, et dans mes crises, j'endurais d'incroyables souffrances.

A la suggestion d'un ami, je décidai de vous rendre visite. Vous m'avez alors dit que mon cas étant très sérieux, vous mettriez un peu de temps à me guérir. Le temps n'importait peu; ce que je voulais, c'était guérir.

A ma grande surprise, après quelques visites, mon cas s'améliorait déjà. Mes crises devenaient moins fréquentes et j'arrêtai de vomir le sang. Il y a maintenant treize ans que vous m'avez guéri et je n'ai jamais plus ressenti aucun malaise. Je mange ce que je veux et c'est grâce à vous si je suis depuis lors une personne tout à fait normale.

Monsieur W. Lebeau, de North Bay, Ont.

Cher Monsieur Desfossés,

Je ne sais trop comment vous remercier pour le bien que vous m'avez fait.

Depuis bien des années, je souffrais terriblement d'un mal à l'oreille gauche. Je ne peux pas décrire ce

mal, mais il me semblait qu'on me passait une lime à travers le tympan. Je passais des nuits sans sommeil, et bien des fois, j'aurais préféré la mort à ces souffrances continues.

Cependant, il y a quelques mois, je communiquais avec vous, et je ne doute pas que c'est grâce à vous si je suis maintenant complètement guéri. Ces maux sont disparus comme par enchantement; je dors et mange bien, et je peux faire mon travail sans me plaindre, comme je le faisais auparavant.

J'ai souvent entendu parler de guérisons par votre entremise, et vous pourrez ajouter la mienne à votre record.

Monsieur le Curé de St.-P., de la Province de Québec.

Il y a environ un an pour la première fois, je vous recontrais à Québec avec ma ménagère, dame G.

Depuis cette visite, je vous ai donné de mes nouvelles par lettre une fois.

Pour moi-même, je suis heureux de vous apprendre que je me crois parfaitement guéri. Donc, un nouveau et sincère merci.

Cordial bonjour et merci.

Monsieur H. Beaudry, de Montréal, Qué.

Je, soussigné, déclare avoir été guéri par Monsieur Desfossés d'un mal d'estomac dont je souffrais depuis douze ans.

Quelques amis me conseillèrent de venir vous voir et ayant remarqué une grande amélioration après ma première visite, je continuai jusqu'à guérison complète.

Je suis heureux aujourd'hui de me savoir complètement guéri et il me fait plaisir de lui remettre cette déclaration assermentée en signe de reconnaissance.

Monsieur Léonidas Carrier, St-Henri, Cté Lévis, Qué.

Avant que la maladie ne me frappe, j'étais un homme d'une robustesse peu commune — rien dans mon apparence ne laissait prévoir que je serais si tôt victime d'une très grave maladie. En l'espace de quelques semaines, je perdis 112 livres et fut bientôt la proie de douleurs intolérables qu'aucune piquûre ou médicament ne pouvait soulager. La maladie s'aggrava à un tel point que ma famille n'eut d'autre alternative que de me faire transporter d'urgence à l'hôpital, soit à l'Hôtel-Dieu de Lévis, P.Q.

Là, ce qui devait changer radicalement le cours des choses et m'arracher littéralement à la mort se produisit. Parmi les nombreuses personnes qui me veillaient jour et nuit, quelqu'un, soudain, prononça votre nom: c'était mademoiselle Simone Couture, de Saint-Isidore, P.Q., qui, avec son frère, M. Lionel Couture, vous supplièrent de venir à mon secours, et vous avez immédiatement accepté — comme j'en suis heureux. Ce que l'on pourrait qualifier de miracle put être constaté au bout de quelques jours — car déjà je pouvais me lever. Très peu de temps après, j'étais à nouveau bien solide sur mes deux pieds et reprenais le volant de ma voiture. Inutile de vous dire que ma confiance en vous M. Desfossés est illimitée. Encore une fois merci.

Monsieur Adélard Blais, de Falconbridge, Ont.

Je vous écris ces quelques lignes pour vous dire que vous avez guéri ma fillette Marie-Anna de l'eczéma

lorsque celle-ci était âgée d'un an. Elle en était couverte de la tête aux pieds; elle souffrait pratiquement depuis sa naissance. Après quelques visites à votre bureau, mon bébé était complètement guéri. Merci mille fois M. Desfossés.

Madame A. Thiffault, de Shawinigan, Qué.

J'ai été trois ans sans marcher à cause de la sclérose en plaque. Je fus même déclarée incurable par un spécialiste.

Après avoir visité Monsieur J.-A. Desfossés au cours de l'année 1953, j'ai eu ma guérison complète il y a deux ans.

J'ai été hospitalisée à l'Hôtel-Dieu pendant un mois au cours de l'année 1952, et en sortant de l'hôpital, je me suis recommandée à M. Desfossés; c'est grâce à celui-ci si aujourd'hui je suis en parfaite santé.

En foi de quoi j'ai signé à Shawinigan Falls, ce seizième jour du mois de mars mil neuf cent cinquante-six.

Monsieur et Madame G. Deblois, de St-Ferréol, Qué.

Je vous envoie deux photos de mon fils Denis dont l'une prise de son lit à l'hôpital Laval de Québec. Denis tomba malade au mois d'août 1958. Dès le début de sa maladie, on remarqua chez lui une déviation de l'épine dorsale devenant de jour en jour de plus en plus prononcée. Il garda un plâtre pendant plus de cinq mois. Personne ne semblait comprendre son cas. Au lieu de s'atténuer, son infirmité s'aggravait. Une autorité médicale de cette institution déclara que l'enfant souffrait

de tuberculose des os et qu'un séjour d'au moins trois ans à l'hôpital était nécessaire dans son cas.

Quelle ne fut pas la surprise de tous de voir cet enfant vers le mois de janvier 1960. C'était vraiment merveilleux. Le curé de notre paroisse, les religieuses et les médecins de cette institution, enfin tous ceux qui l'avaient vu infirme, boitant de façon très marquée, ne pouvaient en croire leurs yeux. Mais nous, nous savons que c'est grâce à vous, M. Desfossés, si notre enfant est maintenant normal.

Monsieur O. Bédard, Glen Robertson, Ont.

Depuis mai 1955, j'ai rencontré M. Desfossés quatre fois, au sujet de mes jambes. Elles me faisaient énormément souffrir depuis quatre ans et je ne pouvais plus marcher. Depuis quatre ans, j'avais passé mon temps à visiter les hôpitaux. J'avais été opéré 23 fois, dans la hanche et dans l'aîne; on m'avait coupé des veines de mes jambes... qui furent bandées, des genoux aux talons pendant 19 mois. Pour me faire soigner et payer les hôpitaux, j'avais dû vendre mon mobilier, mon auto et hypothéquer ma ferme, et je n'avais plus rien.

Mais à chacune de mes visites, chez vous, M. Desfossés, je me sentais beaucoup mieux et aujourd'hui mes jambes sont parfaitement rétablies. Et vous ne m'avez jamais demandé un sou, parce qu'il ne me restait plus rien.

**M. et Mme Fernand Legault, 1406 Létourneux,
Montréal, Qué.**

Cher Monsieur Desfossés,

Il y a deux ans, mon fils fut frappé de poliomyélite. Ce fut là le diagnostic rendu par les meilleurs spécia-

listes de l'Hôpital Pasteur où mon enfant séjourna pendant quelques semaines.

Lorsqu'il entra à l'Hôpital, il avait déjà le côté droit complètement paralysé — il ne mangeait plus seul. Nous étions vraiment dans tous les états. Mais, ayant entendu parler de vos nombreuses guérisons, dès le lendemain de son admission, je m'empressai de vous téléphoner à votre bureau de Montréal.

Le jour suivant ce téléphone, il pouvait **manger sans aide**. Les médecins en restèrent ébahis — ils ne pouvaient comprendre. Quelques semaines après, il sortait de l'Hôpital, parfaitement guéri, sans aucun reliquat de la maladie. Nous en étions des plus heureux d'autant plus que les médecins nous avaient prévenus que même si notre enfant surmontait cette maladie, il en resterait fort probablement infirme et avec des capacités amoindries.

Notre fils a maintenant repris ses classes et cela ne lui cause aucune fatigue. Nous vous en gardons une très profonde reconnaissance et nous vous demandons de bien vouloir publier cette lettre.

* * *

Et l'on pourrait continuer ainsi sur quelques milliers de pages...

Mais, je le répète, je ne reproduis pas ces témoignages pour la gloire, mais parce que c'est le seul critère par lequel on peut juger de la valeur d'une activité quelconque: les résultats...

Aussi, pourquoi les milieux officiels de la médecine tiennent-ils tant à nier le fait que j'opère des guérisons? Pourquoi ce parti pris?

Il est vrai, si je peux me permettre cette comparaison, que si des artistes ont vu leurs oeuvres admirées comme des chefs-d'oeuvre, combien d'autres ont dû dis-

paraître pour qu'enfin l'on reconnaisse les dons que le Ciel leur avait octroyés...

Comme je l'ai dit dans mon livre, je ne crains pas la lutte, l'opposition, la critique. Mais, quitte à se battre, j'aimerais que cela se passe loyalement. Et plutôt que de m'accuser d'imposture, ce qui est facile — n'importe qui peut dire n'importe quoi — qu'on prenne la peine d'étudier les dépositions faites à Sherbrooke, à Washington, qu'on lise ces recueils de centaines, de milliers de lettres de reconnaissance, et, ensuite, on pourra revenir à la charge et porter un jugement de valeur sur mon activité, mon métier, ma mission de guérisseur.

Table des matières

Préface	9
Chapitre I	
Je suis né guérisseur	13
Chapitre II	
Le sacrement perdu	21
Chapitre III	
Le frère André et moi	29
Chapitre IV	
Monsieur Desfossés, on vous accuse!	43
Chapitre V	
Il faut le mettre en prison	53
Chapitre VI	
Les charlatans	77
Chapitre VII	
Monsieur Desfossés, qui êtes-vous?	95
Chapitre VIII	
Témoignages	109

EXTRAITS du journal La Tribune 1939

Concernant le procès tenu à Sherbrooke en 1939,
contre M. J.A. Desfossés devant le Juge Couture

Ice du Lac Mégantic sous un taxi portant les armes cet avant-midi

SC. 21. — Deux hommes ont été tués par la glace quand le taxi les porta à la gare de l'Est. Le taxi, qui portait les armes, se trouvait sur la glace quand il se brisa.

Le conducteur du taxi, un nommé Haddy, employé à la gare de l'Est, a été tué par la glace. Le taxi se trouvait sur la glace quand il se brisa.

Enfin, mais les deux hommes furent tués quand le taxi se brisa sur la glace.

Un peu plus tard, la remorqueuse du garage Blais arrivait sur les lieux pour retirer l'automobile de sa mauvaise position et les mécaniciens durent travailler plus d'une heure pour faire fonctionner le mécanisme de nouveau.

L'accident est survenu vers sept heures et demie ce matin à une centaine de pieds du bord du lac. Récemment, un accident du même genre se produisit à la baie Victoria, un peu plus loin.

Pour rejette l'action le maire D.-F. Smith

Smith a été réélu par acclamation depuis l'insuccès de l'action en déqualification intentée par Roméo Chouinard.

Après avoir été réélu par acclamation, le maire D.-F. Smith a été réélu par acclamation.

Le maire D.-F. Smith a été réélu par acclamation. Le maire D.-F. Smith a été réélu par acclamation.

Le maire D.-F. Smith a été réélu par acclamation. Le maire D.-F. Smith a été réélu par acclamation.

M. A. Fiset SERA CANDIDAT DANS L'OUEST?

L'échevin Alfred Cinq-Mars ferait des révélations sensationnelles, à une assemblée publique, mercredi soir.

Une première candidature se dessine dans le quartier Ouest depuis que le conseiller Alfred Cinq-Mars a annoncé son intention de ne pas briguer de nouveau les suffrages à l'expiration de son terme d'office, en mars prochain. Cette candidature, apprend-on de source d'ordinaire bien informée, est celle de M. Armand Fiset. Ce dernier, qui est l'objet d'une forte pression de la part des amis de M. Cinq-Mars et qui pilota, jeudi soir, une délégation auprès du conseiller sortant de charge, ne serait sur les rangs que si celui-ci maintient sa décision, ajoute-t-on.

DÉS BOMBES

Un groupe de citoyens du quartier Ouest organisent, pour mercredi soir prochain, dans la salle de l'Immaculée-Conception, une assemblée destinée à fournir à M. Cinq-Mars l'occasion de rendre compte de son mandat. Le président du comité de police fera alors des révélations sensationnelles sur les motifs qui ont déterminé son retour à la vie privée. Il y aura des bombes.

(A suivre en page 11, — 7e col.)

Desfossés est condamné à subir son procès devant le magistrat Couture

Mme Roch Caron déclare qu'on l'a induit à ajouter dans son rapport des choses que le prévenu n'a pas dites.

J.-A. Desfossés, de cette ville, a été condamné hier après-midi par le magistrat J.-S. Couture, à subir son procès au prochain terme des Assises Criminelles sous l'accusation "d'avoir illégalement prétendu extorquer ou pratiquer quelque magie, sorcellerie, enchantement ou conjuration, et entrepris de dire la bonne aventure".

Ainsi que la "Tribune" le rappelait hier, une petite sensation a été créée à l'audition vers midi quand Mme Roch Caron, l'une des deux femmes qui allèrent consulter l'accusé vers l'heure du souper le soir du 19 octobre, déclara qu'on avait voulu lui faire ajouter dans son rapport des choses que Desfossés ne lui avait pas dites lors de l'entrevue. Le témoin a déclaré qu'il y avait des variantes entre sa déclaration et celle de Mme Davignon et qu'elle avait écrit, en marge de son rapport, sous la dictée de l'enquêteur Davignon au sujet de ces déclarations: "Marquez-le parce que cette fois, il faut le mettre en prison, car il a fait assez longtemps qu'il en fait et c'est moi qui vais le mettre dedans".

(A suivre en page 11, — 6e col.)

M. l'abbé Perreault avec les ouvriers

Casernes dimanche après-midi

Tous les ouvriers sans distinction sont invités à assister à la causerie qui donnera dimanche après-midi, à deux heures, à la salle des Syndicats Catholiques, 29 rue Gordon. M. l'abbé Stanislas Perreault, vicaire à St-Jean l'Évangéliste de Coaticook.

Monsieur l'abbé Perreault est un ami des ouvriers depuis toujours, pour s'être donné à leur cause de nombreuses années dans le diocèse de Joliette. Actuellement supérieur des Syndicats de Coaticook, il continue à relever la classe ouvrière de sa misère et sa réputation de conférencier se répand de plus en plus dans le diocèse de Sherbrooke.

Le Cercle d'Etude Benoit XV le soir dimanche après-midi et les Officiers espèrent que les ouvriers seront nombreux à cette réunion.

Une invitation est donc adressée à tous les ouvriers. L'entrée est absolument gratuite.

M. l'abbé Perreault parlera également dimanche soir, à 7 heures, au poste CHLT.

Barcelone défrayera le retour des volontaires canadiens de l'Espagne

Beaucoup auront besoin de soins médicaux et de traitements d'hôpital, à leur arrivée au pays.

(Presse Canadienne) TORONTO, 21. — Le gouvernement espagnol s'est chargé de payer le transport au Canada de plus de 500 Canadiens, le dernier groupe qui s'enrôla dans l'armée loyaliste de la guerre civile d'Espagne, d'après des Câbligrammes que viennent de recevoir les Amis du Battalion Mackenzie-Papineau. Ces ex-soldats canadiens sont à la veille de s'embarquer ou se sont déjà embarqués pour la France. Beaucoup ont besoin de soins médicaux ou de traitements d'hôpital. Le plus grand besoin d'argent pour payer leur transport par chemin de fer au Canada, et l'association des Amis du B. M.-P. lance un appel pour recueillir un fonds de plusieurs milliers de dollars.

M. A.-A. McLeod, président de la Ligue Canadienne pour la Paix et la Démocratie, qui se rendit en Espagne comme représentant des Amis, a envoyé le câbligramme suivant de Barcelone: —

"Arrangements complétés pour le retour Canadien. Tous les hommes évacués. Bateau partira probablement mercredi. Le retour en

CONGRES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

On portera une attention spéciale au chômage des jeunes gens qui ont fait des études.

Le premier Congrès de la Jeunesse Indépendante Catholique aura lieu les 25, 26 et 27 février, sous le patronage de Son Excellence Mgr Gauthier, Archevêque-Adjoint de Montréal. Il comportera trois conférences publiques. À l'auditorium du Plateau, Messieurs Edras Minville, Victor Barbeau et M. l'abbé Lionel Groulx parleront à des titres divers de l'avenir de notre bourgeoisie, autrement dit, de nos classes dirigeantes; c'est à ces classes surtout qu'il revient de s'intéresser de très près à l'éducation et à la culture, aux problèmes économiques, à l'avenir national. En plus

LA CAUSE BOILY GAGNON REMISE A LUNDI MATIN

Le procureur des accusés veut faire procéder immédiatement dans cette affaire de billet.

Le magistrat J.-S. Couture a fixé hier à lundi matin, à dix heures, l'audition de la cause de Louis Boily et J.-B. Gagnon, tous deux de Montréal, accusés d'avoir obtenu la pension et le logement à l'hôtel New Wellington pour une somme d'environ \$370.00 sous de fausses représentations et en donnant un billet sans valeur.

Ainsi qu'il l'avait fait hier matin, Me Dalma Landry a demandé à ce que l'on procédât immédiatement dans cette cause, mais son confrère, Me Raoul Gagné, demandait une remise au moins à mercredi prochain, ajoutant qu'il était d'habitude de remettre les causes de huit jours en huit jours et qu'on en était à la comparution seulement. Me Landry répliqua que c'était une cause de nature plutôt civile et que le signataire du billet était venu trouver le plaignant le jour de l'échéance du billet. Son confrère répondit que les deux ac-

CONGRES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

M. G.-G. Ombrière, président de la Jeunesse Catholique Canadienne, a été élu président du Congrès de la Jeunesse Catholique Canadienne.

UNE LETTRE MYSTERIEUSE AU PROCES

L'ancien chef des détectives Louis Jarguilles est interrogé sur certains aveux dans l'affaire Caron.

(Special à la Tribune) MONTREAL, 21. — Louis Jarguilles, ancien chef des détectives provinciaux, a été le principal témoin au procès qui subit Antonio Godon pour le meurtre de Simone Caron, 8 ans, dont le corps fut trouvé dans un sac dans la cave de l'Académie Roussin en 1930. L'ancien chef a été appelé à rendre témoignage concernant une mystérieuse confession faite par lettre. La Couronne a employé les premiers jours du procès à la production de plusieurs documents, notamment les notes sténographées des versions de Godon aux deux

ELA DANS STOIRE

... d'avo^{ir} ^{un} ^{grand} ^{vierce} ^{et}
... quelques magis, sorcelles
... machinement sa conjuration
... de dire la bonne ven-
... son.

notaire Ba-
charme de
le canadien-
CHLT au
Fédération des
des. sous la
de Marguerite
de Léonide Ba-
une fort belle

qu'elle peut l'ai-
ver, préférer de
saya voisin de
dit-il, c'est
lent. Aujourd'hui
quelle veut se
line de loie de
ce lieu, vous
vous, à la mai-
est une bho-
prantes en
prendre au
dernière ou
f. et s'en-
n. toute
fruste, quelle
la musique des
les perles. à

vous attendrez
à - Marie

ble
M.
le vert, de lo-
Monica, insti-
de (qui) tel
11, -7e sol, y

le
ecins
FEU
LA CITE

A l'unanimité
port du wome-
mandant que
le feu s'éteint
n soit porta-
d assurances
centage appo-
leurs nous
p.c.; J. C. Ed-
C. C. O. Pal-
ard, 2 p.c.; C

Campbell &
Payette, 4 p
tre, 4 p.c.; J
seph Labrec
Bégin, 45 p

ère ou s'ajou-
nature. La
savour plus
plein ne pro-
crème (an-
m de gras)
tribuite en
uniforme à
un la sou-
cible dispo-
sant pas et
tant la mé-
à la dis-
à la dis-

... of
... corolla-
... enation
... ment

On rapporte que M. Cinq-Mars, désignant une liasse de documents à ceux qui se rendirent à son bu-

« Je ne veux pas dire qu'il voulait parler. A tout événement, il semble bien que la situation s'éclaircira mes-
credi soir.

M. Armand Placette dont le nom
est mentionné actuellement, est
employé à la "Canadian Fairbanks-
Moran Company". Il est bien connu
dans les cercles politiques et les
cercles ouvriers.

Dans le quartier Centre, on ne
parle d'aucune nouvelle candida-
ture. Le conseiller sortant de charge
M. J.-W. Genest, paraît toujours
aussi désireux de continuer son
siège, tandis que M. J.-E. Bouffard
manifeste la ferme intention d'ab-
andonner la politique.

LE JAPON

ra de régler en temps de guerre
resteront permanentes.

FORD

Christines l'Hôtel le plus
Economique. 710 chambres.

Tarif:

\$1.50 à \$2.50

Simple, pas de prix plus
élevés. Stationnement
très facile pour autos.
Et aussi autres Hôtels à

TORONTO

CONTI

A SES DETENTEURS

la Continental Life Insurance Company

en 1938

Affaires nouvelles de l'année
(Y compris retablissements)

Folios en vigueur au 1
(Y compris annulés)

Total du revenu net
(Surtout de \$22,032 par

Total payé aux autres
bénéficiaires de l'année

Actif au 31 déc. 1938
(Augmentation de \$100,000)

John W. Wood

F O U

J. A.

R 501

10-11-68

Mlle Gertr
maintenant av
J. A. SA

1.00 Deques.
1.20 Concert de la U. S. Marine Band.
1.40 "Swingtime Trio".
1.15 Del Courteney et son orchestre.
1.40 Les chefs-d'œuvre de la musique.
1.00 Intermezzo musicale.
1.15 Chansonnnettes françaises.
1.20 Récital de chant.
1.40 Côté de la scène.
1.00 Les plus beaux disques.
1.20 Radio-journal.
1.45 Chansonnnettes.
1.00 Propos de Valder.
1.20 Concert instrumental.
1.45 Récital de piano.
1.00 Orchestre.
1.15 V. F.
1.20 Récital de piano.
1.40 Orchestre.
1.00 Piano.
1.20 Radio-journal.
1.15 Orchestre.
1.20 Orchestre.
1.40 Fin des émissions.

JEUDI, 9 MARS

10.00 Vie de famille (radio).
10.15 Auditions du théâtre lyrique.
10.30 Chansonnnettes.
10.45 Chant.
11.00 Radio-journal.
11.15 Chansonnnettes.
11.30 Le réveil rural.
11.45 "Words and Music".
12.00 Orchestre.
12.15 Chansonnnettes.
12.30 Concert.
12.45 Maurice Spitz et son orchestre.
1.15 Concert de l'orchestre symphonique de Rochester.
1.40 Album "Red Seal".
1.00 Intermezzo musical.
1.15 Chansonnnettes françaises.
1.30 Récital de chant.
1.45 Côté de la scène.
1.00 Les beaux disques.
1.20 Radio-journal.
1.45 La Fugitive Volante.
1.15 Les aventures de Robin des bois.
1.30 Le quart d'heure de la bonne chanson.
1.45 La science pour tous.
2.00 Concert symphonique.
2.15 Hockey.
2.30 Radio-journal.
11.15 Chant, Gustave Longtin, ténor.
11.45 Orchestre.
11.30 Orchestre.

L'AVOCAT DE . . .

(Suite de la page 10)

ne reste pas toujours là.

—Vous dites que Desfossez vous a parlé d'un homme ?

—Il m'a dit que j'étais un homme; que quand j'étais près de lui, je n'en voulais pas, et que quand j'étais loin de lui, je le voulais.

—C'est drôle qu'il vous ait dit cela. D'ordinaire, c'est le contraire qui se produit ?

—Ça dépend des femmes.

—Vous n'aviez pas \$15 à lui donner ?

—Non, mais il m'a dit qu'il prenait des acomptes. Il m'a parlé des cas qu'il envoyait à son avocat. Je ne savais pas que c'était vous, son avocat.

—Il a pris le \$5 que vous lui donniez ?

—Oui.

—Quelle sorte était-ce ? De quelle dénomination ?

—C'était un billet de \$5. Je n'ai pas remarqué de quelle banque c'était.

—Lui avez-vous demandé un reçu ?

—Il m'a dit qu'il n'en donnait pas.

—Il vous a dit aussi qu'il n'y avait pas de guérison possible avant que la somme de \$15 soit payée entièrement ?

—Il a dit cela.

—Vous ne vous trompez pas ?

—Je puis bien me tromper, car il n'y a que les fous qui ne se trompent pas; mais je dis la vérité au meilleur de ma connaissance.

—Qui vous a reconduites toutes les deux à la porte ?

—Je ne sais pas.

—Vous devriez le savoir; vous nous avez dit que c'est lui qui avait ouvert.

—J'ai remarqué qui avait ouvert, parce qu'avant d'entrer dans une maison, on sonne; mais quand on sort, on ne sonne pas.

Charles de L. Mignault.

—Dans ce rapport, vous avez mis tout ce qui s'est dit chez Desfossez ?

—Oui.

—Vous n'avez rien amplifié ?

—Non.

—Chaque mot est la vérité ? Lisez-le donc !

Me Drolet demande si la défense va recommencer tout le témoignage de Mme Davignon. Même en supposant que sa qu'elle raconte n'est pas textuel et que le rapport lui-même n'est pas textuel, peut-on dire que cette femme se perjure ? Je sais que mon confrère veut faire un grand état de ce rapport.

Le juge permet la lecture du rapport, ainsi que la lecture du rapport de Mme Caron.

—Tout ce qui a été dit d'important a été marqué ?

—Oui.

—Vous avez pris des notes à part cela ?

—Oui.

—Avez-vous ces notes ?

—Oui.

Me Drolet s'objecte à la production de ces notes. "Si le témoin se sert de ses notes, il est légitime qu'il les produise au dossier, mais s'il ne s'en sert pas, ce n'est plus la même chose. Le témoin ne s'est pas servi de ces notes et je ne crois pas que la défense ait le droit de savoir tout ce que le témoin a fait. Ces notes ont été prises à la hâte sur le rapport principal, le jour de l'enquête préliminaire."

Me Rioux: "J'ai le droit d'exiger ces notes."

Le juge: "Très bien."

Me Drolet: "Mon confrère peut prendre tous les moyens qu'il veut, pourvu que ce moyen soient légaux."

Me Rioux: "Je puis les produire."

Me Drolet: "Ne me le demandez plus, la Cour vient de vous l'accorder."

L'interrogatoire se continue par Me Drolet:

—Avez-vous besoin de ces notes ?

—Je suis bien disposée à vous les laisser, mais au dos de la dernière page, j'ai des notes sur une autre cause.

—Je comprend qu'à l'enquête, on vous avait laissé vos notes ?

—Oui, pour cette raison-là.

—Mais vous les avez produites quand même ?

—Par Me Rioux:

—Quand vous êtes allée chez lui, Desfossez ne vous a pas touchée ?

—Non.

—Il ne vous a pas auscultée ?

—Non.

—Il ne vous a pas donné des mots de passe pour vous endormir, vous savez, des gestes de la main ?

—Non.

—Il n'a pas parlé tout seul ?

—Non.

—Il n'a pas fait d'invocations ?

—Non.

—Il n'a pas fait de magie ?

—Non.

—Desfossez a-t-il dit à Mme Caron qu'elle avait des pierres dans le foi ?

—Oui.

—Vous avez-vous dit où Desfossez avait mis le \$5 ?

—Dans un tiroir.

—Vous jurez cela ?

—Oui.

—Par Me Drolet:

—Quand vous dites que Desfossez prenait de la bière avec un autre homme, êtes-vous certaine que c'était de la bière ?

—On ne m'a pas interrogé là-dessus.

—Ce n'était pas important ?

—Ce n'est à moi à juger cela.

—N'est-il pas vrai que ces deux

petits papiers n'étaient pas dans le

livre de Desfossez ?

—Oui, il y étaient.

Me Rioux a fini d'interroger le témoin et il demande à ce que Mme

Davignon sorte dans les corridors et

qu'elle ne demeure pas à la Cour

pour entendre le témoignage de

Mme Caron.

Me Drolet: "C'est l'habitude de

garder à la Cour les témoins qui ont

été entendus. Si mon confrère veut

me dire qu'il désire la faire enten-

dre en défense, elle sera certainement

à sa disposition."

Le juge: "Elle est certainement

plus sûre ici, M. Rioux."

Me Rioux: "Non, je tiens à ce

qu'elle sorte. Nous avons droit d'a-

voir un bail sur elle."

Me Drolet: "J'estime que le té-

moins pourrait demeurer ici quand

même."

Le juge accorde finalement la re-

quête de la défense.

M. C. E. Soles, maître de postes à

Sherbrooke, rend témoignage pour

produire un mandat-poste au mon-

tant de \$10 adressé de la Rivière-

du-Loup à J. A. Desfossez à Sher-

brooke.

**INHUMAT.
D'ENF
THET**

(Spécial à

THETFORD-M
à jours est dédié
courant, enfant



**PURFONCEZ-
LES
MAINTENANT!**
Voyez votre
marchand
C-I-L

OÙ EST



A PRENDRE



L'avocat de Desfossés s'oppose au témoignage de M. le c

UNE MERE ETOUFFE SON BEBE A MORT

(Presse Associée)

MASHANOTY CITY, Penn., 8. Une mère de 32 ans qui, d'après la police de l'état, aurait déclaré avoir étouffé son enfant de trois ans par un coup de coude à la nuque, a été accusée aujourd'hui d'être la deuxième femme à mourir de bébés en une semaine en Pennsylvanie.

Le capitaine C. D. Boye a déclaré à l'enquête que la femme, Mme Gus Edinger, a raconté qu'elle mit la main sur la bouche et le nez du bébé qui était couché dans le lit avec elle et un autre de ses enfants.

Le Dr W. R. Chittenden a dit que l'autopsie démontrait que l'enfant était mort d'asphyxie. Durant la semaine, pas bien loin de là une autre mère, Helen Wolf, est décédée sous une accusation de complaisance à la mort de sa fille de deux ans qui la police dit avoir été battue à mort.

Paul Barwick, 22 ans, décrit par le capitaine Richard Gray comme étant l'ami de la femme Wolf a plaidé coupable à l'accusation du meurtre de la fille Gray dit que Barwick déclara qu'il avait battu "au moins cinquante fois" parce que "l'enfant sautait de son père".

SOUSSIONS POUR LE TERMINUS DE MONTREAL

Des soumissionnaires ont été demandées pour de nouveaux travaux au terminus du Canadian National à Montréal. L'une est pour la construction d'un mur de soutènement entre les rues Ottawa et Smith ainsi que pour la construction d'un pont en travers de la rue Ottawa. L'autre est pour la construction d'un pont en travers de la rue Bridge.

Les soumissionnaires ont pour but le prolongement du viaduc qui relie la gare centrale du Canadian National au Fort Victoria.

Fortement recommandée par la Faculté

contre LE RHUMATISME, L'ARTHRITISME, LA DYSPESIE ET LES AFFECTIONS VÉSICALES, HÉPATIQUES ET RÉNALES.

VICHY CÉLESTINS

La Plus Richesse de Sources Alcalines Naturelles



"Que Votre Demeure Soit Agréable"



Et...qu'il fasse bon d'y vivre!

Que votre foyer soit "à la page" avec des PAPIERS-TENTURE modernes!

Rien ne dénote un air démodé dans un foyer comme des papiers-tenture vieillies, jaunies, sales! Nos nouveaux modèles de 1939 vous offrent une "vie nouvelle" — mettront dans votre foyer un air de fraîcheur, de couleur et de beauté pour des années à venir. Modernisez votre intérieur de cette façon économique et... faites-le dès maintenant!

Une beauté nouvelle pour vos blanchers!

La Cour refuse finalement d'entendre ce théologien appelé par la Couronne à donner son opinion sur le livre du prévenu: "On le connaît par ses actes".

MME DAVIGNON RELATE SA VISITE

Les incidents se sont multipliés hier après-midi au procès de J.-A. Desfossés, de cette ville, accusé d'avoir prétendu assassiner quelque sorcellerie, magie, enchantement ou conjuration. Le plus typique de ces incidents s'est produit tout à la fin de la séance, lorsque la Couronne faisait entendre M. le chanoine H.-A. Simard, principal de l'école Normale, pour obtenir l'opinion du témoin sur l'interprétation qui pouvait être donnée au livre de Desfossés intitulé: "On le connaît par ses actes". Me Antoine Drivet, c. r. procureur de la Couronne, ayant exposé devant le tribunal que la Couronne avait le droit de demander devant les jurés si la théorie de ce livre est bonne ou mauvaise, le président du tribunal a permis cette preuve, mais Me Emile Rioux, procureur de la défense, revint à la charge et insista avec véhémence pour que cette preuve lui fût refusée.

"Le collège des modernes, dit-il, essaye de faire de cette cause un exposé théologique, mais c'est pour défendre une mauvaise cause; c'est fait dans le but d'influencer les jurés par un membre du clergé. Si c'est là le "fair-play" britannique, qu'on aille à Mississipi sans hésitation. La discussion s'est prolongée de part et d'autre et finalement, le président du tribunal a consenti à la production du livre mais non à ce que le contenu soit divulgué par un témoin.

Me Drolet a répliqué du jugement de la Cour en soulignant que le tribunal avait changé d'avis en ne permettant plus la permission de faire une preuve qui avait été permise dans un procès précédent. Et M. le chanoine Simard est sorti de la salle sans aucune sans rendre témoignage.

Le principal témoin de l'après-midi a été Mme L.-C. Davignon, épouse de l'accusé. Davignon, laquelle alla trouver Desfossés avec une compagne. Les deux femmes se présentèrent chez l'accusé pour faire une cause; elles s'installèrent dans la maison de Desfossés leur aurait donné des conseils sur la santé et leur aurait dit la bonne aventure, à ce qu'il faut induire du témoignage de Mme Davignon.

Lorsque le procureur de la défense s'est objecté au témoignage de M. le chanoine Simard, son confrère de la Couronne a déclaré qu'il tenait de la défense elle-même qu'elle faisait entendre deux membres du clergé et une huitaine de religieux. "C'était pour aller au-devant des coups, mais je ferai allusion à toute preuve illégale", répondit le procureur de la défense.

Lorsque M. le chanoine Simard est entré dans la salle et que le procureur de la Couronne lui eut fait dire qu'il avait déjà examiné le livre de Desfossés, Me Rioux s'est objecté à cette preuve. "Nous ne sommes pas ici en présence d'une cause des témoins de Jehovah. Il ne s'agit pas d'interpréter le texte d'un livre de ne vous pas pourrions nous l'interpréter tel par un théologien un livre écrit dans un style bien ordinaire. Le livre est là et parle par lui-même. J'ai beaucoup de respect pour l'opinion de M. Simard. Dans la cause des témoins de Jehovah, il s'agit d'établir que les textes étaient blasphématoires. Act-on besoin d'un membre du clergé pour dire qu'il y a de la sorcellerie dans ce livre? De là que c'est enlever la cause d'entre les mains des jurés pour la remettre entre les mains du témoin. C'est un livre ordinaire comme le code".

Me Drolet: "Mon confrère déclare que ne s'agit pas nécessairement d'être théologien pour comprendre cela et il parle du code criminel. Bien, le code criminel, il n'y a que les hommes de loi qui s'y comprennent. Ce n'est pas mon intention de faire expliquer par le témoin le sera des mots, mais l'acte d'accusation mentionne que l'accusé a tenté de faire de la sorcellerie, de dire la bonne aventure, de conjurer, et le code, ce la relève de la théologie. Si l'on fait interpréter la loi par des experts, l'on devrait avoir le même droit devant les jurés si cette théorie du livre est bonne ou mauvaise".

Le président du tribunal: "Prenez patience".

Le témoin déclare alors qu'il a attentivement lu le livre. "Ce livre est divisé en deux parties: dans la première partie, il y a l'exposé d'une doctrine... Me Rioux interrompit le témoin et s'objecta de nouveau à cette preuve. "Nous ne sommes pas accablés d'avoir lancé une doctrine. Ce qui se fait présentement à la Cour est dans le but d'influencer les jurés par un membre du clergé. Je m'ob-

FLO LEEDS, DANS LA PURÉE



Mme John METCALFE, autrefois Flo Leeds, est accueillie par son fils MICHAEL, à New York. Elle tente d'obtenir une séparation et une pension de son mari qu'elle accuse de refus de pourvoir. Elle était fort populaire au temps de la Grande Guerre et fut mêlée à l'affaire Sillman.

jecte de nouveau et le dit que si c'est la "fair-play" britannique, qu'on aille à Mississipi sans hésitation.

Me Drolet: "La Couronne n'a pas l'intention d'enlever cette cause d'entre les mains des jurés. C'est à la fois une question théologique et légale. En tant que le "pouvoir sur-naturel" est concerné... Me Rioux intervient encore: "Le Collège des Modernes essaye de faire de cette cause un cas d'exposé théologique, mais c'est pour défendre une mauvaise cause".

Me Drolet ouvre le livre et commence la lecture d'un extrait, mais le juge intervient à son tour pour demander que cette preuve ne soit pas nécessaire.

Me Drolet: "Parce que la Cour ne pas permis cette preuve".

Le juge: "J'ai permis la production du livre, mais il n'est pas nécessaire de mettre en preuve ce que le livre contient".

Me Drolet: "Alors, dois-je comprendre que le président du tribunal a changé d'opinion?"

Le juge: "Oui".

Me Drolet: "Par Cour ne permet plus cette preuve?"

Le juge: "Non".

Me Drolet: "Alors, la Couronne excuse respectueusement du deuxième jugement de la Cour sur le fait que la Couronne n'aurait pas le droit de faire entendre M. le chanoine H.-A. Simard sur l'interprétation que l'on peut donner à cet ouvrage par le clergé, permission qui avait été accordée cinq minutes auparavant".

Mme L.-C. Davignon, de Montréal, est la première témoin à la séance d'hier après-midi. Elle déclare qu'elle est employée par son mari, lequel est enquêté pour le Collège des Modernes et Chirurgiens de la Province de Québec. Elle raconte qu'elle alla consulter Desfossés le 18 octobre dernier. A cette date, elle était à Sherbrooke et prit un rendez-vous avec l'accusé, mais lorsqu'elle arriva chez lui, il était absent et elle revint vers l'heure du souper. L'accusé lui avait demandé ce qu'il pouvait faire pour elle. Mme Davignon dit qu'elle souffrait de maux de tête, laquelle lui dit qu'elle devait avoir des points au côté gauche et qu'elle était épuisée par son travail. Elle dit qu'elle était dans une chambre à coucher et qu'elle était seule avec l'accusé. Elle dit qu'elle était seule avec l'accusé et qu'elle était seule avec l'accusé.

— Quand il était là, était-il seul ou avec quelqu'un ?

— Je ne me rappelle pas.

— Vous devriez le dire, long-temps ?

— Une bonne heure. Il a parlé à Mme Caron et moi à dit à toutes les deux qu'il était bien pressé, mais que si nous pouvions venir nous rendre chez lui, nous aurions une bonne nuit de sommeil.

— Vous avez accepté l'invitation de Mme Caron à venir à la soirée de 11 heures ?

— Je n'ai rien dit à l'enquête précédente.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

— À cette soirée, il y avait une foule de monde. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

— Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

— Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

— Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

— Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'étais allée à la soirée.

— Vous ne vous rappelez pas avoir dit que vous étiez allée à la soirée ?

Secrétaire à St-Jacques le 2 août 1914 à 14 ans. J'ai 34 ans.

— Vous êtes employée par le Collège des Modernes ?

— Non, par mon mari.

— Il est investigateur pour le Collège ?

— Oui.

— Vous travaillez pour lui comme "spotter" ?

— Non.

— Comme "spotteuse" ?

— Non, nous nous occupons des causes après que les plaintes ont été faites.

— Mon Caron fait la même besogne que vous ?

— Depuis le temps.

— Qui vous a conduites chez Desfossés ?

— Mon mari et M. Michaud.

— Que fait M. Michaud ?

— Il travaillait pour mon mari.

— Combien recevez-vous pour faire les causes ?

— Me Drolet s'objecte à cette question en disant qu'il représente la Couronne dans cette affaire et qu'il tient à éviter tout conflit qui pourrait entraîner dans des détails qui ne se rapportent pas à la cause, mais la question est inutile et inutile, dit-il.

Me Rioux réplique qu'il a le droit d'attaquer la crédibilité du témoin afin de voir si le témoignage de la femme "Si quand j'étais à la Cour du Collège des Modernes, je me manifestais par mon coup non plus" était avant que la discussion finisse sur ce sujet, le témoin avait répondu qu'elle gagnait \$2 par jour sans compter les dépenses de voyage.

— On a ouvert la porte chez Desfossés ?

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

— C'est lui.

Juste au Début de

PRIX À L'E

Nous conseillons à nos amis les cailloux caoutchouc afin de faire de plus grandes économies dans vos dépenses mensuelles et-bas... et il y en a d'autres.

UNE GUERRE SANS

COUVRE-CHAUSSEUSE

en caoutchouc pour dames

Modèles à deux boutons-pression. Caoutchouc de première qualité. Double bout. Caoutchouc de haute qualité. Pointure 7 1/2 à 8 1/2.

Pour filles. Pointures 7 1/2 à 8 1/2. 85c

Pour adultes. Pointures 7 1/2 à 8 1/2. 75c

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Chaque paire de chaussettes et de bas.

Le chanoine Simard est sorti de l'église aux témoins sans rendre hommage.

jurée pour la remettre entre les mains du témoin. C'est un livre ordinaire comme le code.

Me Drolet: "Mon confrère déclare que ce n'est pas nécessaire d'être théologien pour comprendre cela et il parle du code criminel. Bien, le code criminel, il n'y a que les hommes de loi qui s'y comprennent. Ce n'est pas mon intention de faire expliquer par le témoin le sens des mots, mais l'acte d'accusation mentionne que l'accusé a tenté de faire de la sorcellerie, de dire la bonne aventure, de conjurer, et le reste. Ce la relève de la théologie. Si l'on fait interpréter la loi par des experts, l'on devrait avoir le même droit ici. Nous avons le droit de démontrer devant les jurés si cette théorie du livre est bonne ou mauvaise."

Le président du tribunal: "Preuve permise."

Le témoin déclare alors qu'il a lu attentivement le livre. "Ce livre est divisé en deux parties: dans la première partie, il y a l'exposé d'une doctrine..."

Me Rioux interrompt le témoin et s'objecte de nouveau à cette preuve. "Nous ne sommes pas accusés d'avoir lancé une doctrine. Ce qui se fait présentement à la Cour est dans le but d'influencer les jurés par un membre du clergé. Je m'ob-

jecte, mais c'est pour défendre une mauvaise cause."

Me Drolet ouvre le livre et commence la lecture d'un extrait, mais le juge intervient à son tour pour démontrer que cette preuve n'est pas nécessaire.

Me Drolet: "Est-ce que la Cour n'a pas permis cette preuve?"

Le juge: "J'ai permis la production du livre, mais il n'est pas nécessaire de mettre en preuve ce que le livre contient."

Me Drolet: "Alors, dois-je comprendre que le président du tribunal a chargé d'opinion?"

Le juge: "Oui."

Me Drolet: "La Cour ne permet plus cette preuve?"

Le juge: "Non."

Me Drolet: "Alors, la Couronne excipe respectueusement du deuxième jugement de la Cour sur le fait que la Couronne n'aurait pas le droit de faire entendre M. le chanoine H.-A. Simard sur l'interprétation que l'on peut donner à certaine partie du livre, permission qui avait été accordée cinq minutes auparavant."

Mme L.-C. Davignon, de Montréal est le premier témoin à la séance d'hier après-midi. Elle déclare être employée par son mari, lequel est enquêteur pour le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. Elle raconte qu'elle alla consulter Desfossez le 18 octobre dernier. A cette date, elle vint à Sherbrooke et prit un rendez-vous avec l'accusé, mais lorsqu'elle arriva chez lui, il était absent et elle revint vers l'heure du souper. L'accusé lui ayant demandé ce qu'il pouvait faire pour elle, Mme Davignon lui dit qu'elle souffrait de maux de tête. L'accusé lui dit qu'elle devait avoir des points au côté gauche et qu'elle était empoisonnée par ses reins. "Je vois cela dans votre visage" lui a-t-il dit. L'accusé lui dit encore qu'elle s'était mariée à 20 ans et qu'elle avait deux enfants et lui dit encore que ses maux de tête étaient causés par des troubles de ménage; que son mari était en amour avec une blonde et qu'elle était en amour avec un blond. L'accusé lui défendit l'usage du thé et lui dit de lui écrire. (Le témoin lui avait donné son adresse comme Rivière-du-Loup et de plus, Mme Davignon s'était présentée sous le nom de Mme Turgeon.)

— Par Me Drolet:

— Avez-vous écrit plus tard à l'accusé ?

— Oui. Il avait demandé \$15 de rémunération et je lui ai donné \$5 lors de la consultation et je lui ai adressé \$10 par le courrier. Dans ma lettre, je lui ai parlé de ma santé et je lui ai dit que, comme je voulais guérir, je lui envoyais l'argent, car il m'avait dit que je ne pourrais pas guérir tant que la somme entière de \$15 ne serait pas payée. Par hasard, j'étais à la Rivière-du-Loup un peu plus tard et c'est de là que je lui ai écrit.

— Vous a-t-il répondu ?

— Oui et il disait qu'il espérait que je guérirais.

— Lors de l'entrevue chez lui, vous a-t-il parlé d'un livre ?

— Oui, il nous a dit que d'ordinaire, il le vendait, mais qu'à nous, il nous le donnait.

— Vous n'étiez pas seule à l'entrevue ?

— Non, j'étais avec Mme Caron.

— Quel était le titre du livre ?

— Je ne me rappelle pas au juste, mais ça parlait de ses actes. (Le titre du livre est: On le connaît par ses actes.)

— Et il ne vous a pas demandé d'argent pour le livre ?

— Je crois qu'il nous a dit que le livre allait avec le traitement de \$15.

— Vous a-t-il parlé d'une certaine influence qu'il avait ?

— Il m'a dit que par son influence, il pouvait empêcher mon mari de penser à ses femmes. Il m'a dit qu'il possédait un don et, que dans sa famille, il y avait plusieurs générations de "septèmes".

de \$15.

— Il a demandé de lui écrire et de ne pas oublier d'envoyer le reste de la somme de \$15 et que tout marcherait pour le mieux dans mon ménage du moment que je l'aurais tout payé.

— Avez-vous revu ?

— Je l'ai revu à l'enquête préliminaire.

— Vous ne vous rappelez pas autre chose qu'il aurait dit à l'enquête ?

— Il a parlé pas mal; il a voulu me donner la description de la maison chez moi; il m'a dit que j'avais voulu renvoyer mes beaux-parents mais que je ne devais pas faire cela, parce que cela déplairait à mon mari. Il a dit à Mme Caron qu'elle était une femme "wise", qu'elle s'arrangerait mieux que moi, parce qu'elle arrivait mieux que moi dans son ménage. Mme Caron lui a dit qu'elle avait deux amants et qu'elle était à la veille d'en avoir un troisième; elle lui a demandé si elle pouvait en avoir un troisième et il lui a répondu: "Certainement, une femme "wise" comme vous peut toujours s'arranger. Il a encore dit qu'il s'occupait des gens malades ou qui étaient tristes à cause de leur mariage, et qu'il avait un pouvoir surnaturel. Il a aussi déclaré qu'il avait guéri des gens avant même d'en avoir connaissance; que lorsqu'il était petit, les gens le touchaient et ils étaient guéris, à ce que lui avait raconté sa mère. Quand j'ai insisté sur le "pouvoir surnaturel", il m'a dit: "Laissez-moi faire avec cela".

— Avez-vous jeté un coup d'oeil dans son bureau ?

— Oui, sur un mur, il y avait une peinture de Jean et Pierre guérissant un malade, je crois; dans tous les cas, cela se rapportait à un passage de l'histoire sainte.

— Avez-vous vu des boules en verre sur une table ?

— Non.

— Vous rappelez-vous qu'il ait dit autre chose de la maladie de Mme Caron ?

— Il lui a donné un régime. Je crois qu'il lui a dit qu'elle était moins nerveuse que moi. En général, il a dit pas mal la même chose aux deux; c'était sur le même ton.

— Par Me Rioux:

— Quel est votre nom de fille, Madame ?

— A. Turgeon.

— Vous êtes l'épouse de L. C. Davignon ?

— Oui.

— Où vous êtes-vous épousés ?

— A Montréal, dans la chapelle du

ameure Soit Agréable"

Et...qu'il fasse bon d'y vivre!

Que votre foyer soit "à la page" avec des PAPIERS-TENTURE modernes!

Rien ne dénote un air désuet dans un foyer comme des papiers-tenture vieillies, jaunies, salies! Nos nouveaux modèles de 1938 vous offrent une "vie nouvelle" — mettront dans votre foyer un air de fraîcheur, de coloris et de beauté pour des années à venir. Modernisez votre intérieur de cette façon économique et... faites-le dès maintenant!

Une beauté nouvelle pour vos planchers!



Cire Old English

Remdez une mine coudée de cire "Old English" sans froitage, avec la vadrouille à long manche et, dans 15 ou 20 minutes, la cire a séché et votre plancher a repris sa lustré séduisant!

LA PINTRE Avec vadrouille **98c**

N'oubliez pas d'exiger les Peintures C.I.L.

Pour tout genre de travail

L WALLPAPER ANY, LIMITED

Sherbrooke, appartenant à des gens de Sherbrooke.

SHERBROOKE **Tél: 167**

QUELQUE SOIT la soupe que vous fassiez ou achetez



ajoutez toujours un peu de **BOVRIL**

il améliorera beaucoup sa richesse, sa saveur, sa bonté et la rendra aussi parfaite que possible.

À L

Nous conseillons à nos amis les caoutchouc afin de faire de plus habillages inégalables dans ces tenues ci-bas... et il y en a.

UNE GUERRE SAISONNIÈRE

COUVRE-CHAUSSE en caoutchouc pour dames

Modèles à deux boutons-pression, de 1ère qualité, doublure ouatée, cubains ou hauts. Pointures 7 1/2 à 10 1/2. La paire... **\$8.95**

Pour filles. Pointures 11 à 12... **\$8.95**

Pour enfants. Pointures 7 à 10 1-2... **\$7.95**

SOULIERS POUR GARÇONS

Pour la toilette ou pour l'école. Souliers noirs en cuir solide, semelle pesante, finis très confortables. Talons de caoutchouc. Grands: **\$1.69**

SOULIERS POUR HOMMES

En veau noir, semelles cousues, dernier style. Vendeur de \$3.00. Pour **\$1.98**

COMPLETS POUR HOMMES

Une occasion vraiment rare; Tissues worsted, tout laine; Serge bleu marin, bleu rayé, gros ou brun rayé; styles nouveaux. Seulement **\$10.00 \$12.50 \$13.50 \$15.00**

COMPLETS EN BON TWEED POUR GARÇONS

Grands: 28 à 32 — avec deux paires de pantalons, 1 gilet et 1 long. Couleurs à la mode: brun, gris et bleu. Valeur régulière de \$7.00. Prix de vente **\$5.95**

CHEMISES POUR HOMMES

Bonnes chemises en broadcloth de bonne qualité. Nuances et encolures assorties; collet à même. **59c * 79c**

TRES BEAUX SOULIERS POUR HOMMES

En veau noir, forme nouvelle. Valeur de \$2.00. Pour **\$2.49**

N. S.

43, rue King

se au témoignage de M. le chanoine Simard

LO LEEDS DANS LA PURÉE



John METCALFE, autrefois Flo Leeds, est accueilli par son fils CHAEL, à New York. Elle tenta d'obtenir une séparation et une pension de son mari, qu'elle accusa de refus de pourvoir. Elle était populaire au temps de la Grande Guerre, et fut mêlée à l'affaire Stillman.

— Nouveau et je dis que si le "Hampshire" britannique, dit à Massachus sans hésiter: "La Couronne n'a pas de droits sur cette cause, car elle est des nôtres. C'est à une question théologique et en tant que le "pouvoir sur" est concerné..."

— Les Madocins, encore: "Le cas d'un cas d'espèce théologique est pour défendre l'unité de la cause."

— Tout ouvre la porte et s'ouvre d'un extrait, nous intervenant à son tour pour que cette preuve n'ait pas de...

— Mais: "Est-ce que la Cour permet cette preuve?"

— "J'ai permis la production, mais si c'est pas de la mesure en preuve de ce que..."

— Mais: "Alors, dis-moi comment le président du tribunal a l'opinion?"

— Oui.

— Mais: "La Cour ne permet pas la preuve?"

— "Non."

— Mais: "Alors, la Couronne respectueusement la demande de la Cour sur le fait: Couronne n'aurait pas le droit d'obtenir le fait: A. Simard sur l'interprétation de l'un peut donner la certitude du fait, permission qu'il accorde vingt minutes au..."

— C. Davidson, de Montréal, remplit témoin à la séance de midi. Elle déclare être par son mari, lequel est pour le Collège des Médicins de la Province...

Sacré-Cœur à St-Jacques le 2 août 11 y a 14 ans. J'ai 34 ans.

— Vous êtes employés par le Collège des Médecins?

— Non, par mon mari.

— Il est investigateur pour le Collège?

— Oui.

— Vous travaillez pour lui comme "spotter"?

— Non.

— Comme "spotteuse"?

— Non, nous nous occupons des causes après que les plaintes ont été faites.

— Mme Caron fait la même besogne que vous?

— Dans le temps, oui.

— Qui vous a conduites chez Desfossés?

— Mon mari et M. Michaud.

— Que fait M. Michaud?

— Il travaille pour mon mari.

— Combien recevez-vous pour faire les causes?

— Me Drolet s'objecte à cette question en disant qu'il représente la Couronne dans cette affaire et qu'il tient à avertir son confrère qu'il n'aurait pas entrer dans des détails qui ne se rapportent pas à la cause: cette question est inutile et illégale, dit-il.

— Me Rioux réplique qu'il a le droit d'attaquer la crédibilité du témoin afin de voir si le témoin dit la vérité. "Et quand viendra le tour du Collège des Médecins, je ne manquerai pas mon coup non plus". Mais avant que la discussion finisse sur ce sujet, le témoin avait répondu qu'elle gagnait \$3 par jour sans compter les dépenses de voyages.

— Qui a ouvert la porte chez Desfossés?

— C'est lui.

SAUCE HP

La Sauce Anglaise qui aiguise l'appétit

— Je vous mets sur vos gardes; je vais procéder par numéros dans votre cas, car je veux savoir si vous vous parjurez.

— Me Drolet: "Nous n'avons pas peur des trucs. Si vous voulez contredire le témoin, agitez également et donnez la page de l'enquête préliminaire".

— Me Rioux: "Je ne suis pas gêné et je ne suis pas un hypocrite. Je vous rappelle de nouveau, Madame, que je vous mets sur vos gardes et que je veux vous prendre parjure par jurure. Jurez-vous que Desfossés a ouvert la porte?"

— Pas la première fois, mais la deuxième fois, c'est lui.

— Et qu'est-ce qu'il a fait?

— Il nous a fait entrer dans son bureau.

— Vous jurez cela?

— Oui.

— Et cela est aussi vrai que tout ce que vous allez dire ici?

— Certainement.

— Vous avez déjà déclaré que dans une chambre de la maison, Desfossés prenait de la bière avec un autre individu?

— Oui, il nous a dit lui-même qu'il lui donnait de la bière parce qu'il essayait de lui vendre un de ses chevaux.

— Avez-vous vu d'autres personnes là?

— Pas en entrant.

— Avez-vous attendu Desfossés longtemps?

— Un quart d'heure. Au début, il était accompagné d'un secrétaire. Il a pris des renseignements préliminaires qu'il dictait au secrétaire, puis il l'a congédié.

— Le sténographe, c'est celui qui aurait pu vous contredire ici, mais vous dites qu'il est congédié.

— Il a fait comme lorsqu'on entre chez un médecin: la garde-malade a suivi en page 7.

Juste au Début de la Saison du Printemps!

PRIX RÉDUITS À L'EXTRÊME!

Nous conseillons à nos amis les cultivateurs d'acheter maintenant leurs chaussures en caoutchouc afin de faire de plus grandes économies! Nous pouvons vous offrir des chaussures inégalables dans ces lignes de marchandises. Notez les quelques valeurs annoncées ci-bas... et il y en a des milliers d'autres!

UNE GUERRE SANS MERCI AUX PRIX ÉLEVÉS!

COUVRE-CHAUSSURES

en caoutchouc pour dames

Modèles à deux boutons-pression. Caoutchouc de 1^{re} qualité, doublure ouatée, talons en caoutchouc ou hauts. Pointures 2 1/2 à 8. 89c

La paire

Pour filles

Pointures 1 1/2 à 2 1/2 85c

Pour enfants

Pointures 7 à 10 1-2 75c



SOULIERS POUR DAMES ET DEMOISELLES

Nouveaux souliers, les plus élégants modèles, pour le printemps. Soie, noir, fausse soie, soie, brun et bleu. Dernières créées. Talons haut et bas.

\$1.49 - \$1 98
\$2 29 - \$2.49

SOULIERS POUR GRANDES FILLES

Claques en caoutchouc pour dames

Plusieurs témoins racontent d'étonnantes "guérisons" au

Une infirme de 15 ans raconte avoir été guérie par l'ascusé et un constable des Trois-Rivières prétent que son enfant de trois ans "peut maintenant voir la lumière". — "Je crois que Desfossez m'a guéri parce qu'il est un septième" affirme un autre témoin.

Le procès de J. A. Desfossez est entré ce matin dans sa troisième journée et les révélations "sensationalistes" se continuent.

Plusieurs témoins ont été entendus ce matin. Un policier des Trois-Rivières, M. Arthur Grandchamp, a déclaré que Desfossez avait guéri son petit garçon qui avait mal aux yeux et ne pouvait plus voir la lumière. Le témoin a déclaré qu'avant de parler à Desfossez, il avait consulté un oculiste, mais que le cas "s'empêchait". Un témoin de Berlin, N.H., M. J. G. Blais, a raconté qu'il souffrait de maux d'estomac et de foie et Desfossez l'a bien "soulagé". Euclide Theriault, de Bromptonville, souffrait d'exéma et fut "guéri". Il a déclaré qu'il croyait que Desfossez l'avait guéri parce qu'il est un septième.

Mlle Victoria Lalonde, de Cornwall, Ontario, 15 ans, témoigne à l'effet qu'elle souffrait de la tuberculose des os et d'une fracture de l'épine dorsale. Elle avait consulté des médecins qui ne lui firent aucun bien. Sur le conseil d'une amie, elle consulta Desfossez à son bureau de Cornwall. "Desfossez m'a guérie et il ne m'a pas demandé d'argent, mais je lui en ai donné parce que si j'avais été traitée par un médecin, j'aurais payé; et je voulais prouver ma reconnaissance à Desfossez".

A l'exception d'un seul, tous les témoins entendus ce matin avaient consulté des médecins avant d'aller voir Desfossez à ce qu'ils ont déclaré. D'une séance à l'autre, la salle d'audience se remplit et la foule écoute attentivement les dépositions et s'amuse aux réparties des procureurs ou, aux réponses des témoins. L'accusé, lui, reste imperturbable.

Le constable A. Grandchamp, de la police municipale des Trois-Rivières, est le premier témoin entendu à la séance de ce matin. Le témoin, père de 7 enfants, connaît l'accusé qu'il a vu 3 fois en 1938. "L'accusé est venu chez moi par affaires et avant de partir de la maison, mon frère, qui l'accompagnait, m'a demandé comment était mon petit garçon. L'enfant de 2 ans avait mal aux yeux et ne pouvait pas voir la lumière. Desfossez m'a dit d'avoir confiance en lui et que tout irait bien. Le jour même, l'enfant est sorti de sa chambre et est allé jouer avec les autres. Il a été guéri de suite".

Par Me Rioux: — Il ne vous a pas donné de traitement, Desfossez? — Aucun. — Le connaissiez-vous avant? — Non, j'aurais pu l'avoir guéri mon frère. — Avez-vous consulté d'autres médecins? — Oui. — Et c'est Desfossez qui l'a guéri? — Oui.

Par Me Drolet: — Saviez-vous que Desfossez était un 7e? — J'avais vu son livre; les photos de mon frère est dedans. — Vous, étiez-vous médecin ou 7e vous? — Je suis constable. — Quel âge a votre petit garçon? — Il avait 2 ans en juillet. — Son mal d'yeux, était-ce de naissance? — Non, à la suite d'un accident. — Avez-vous consulté des médecins? — Oui, un oculiste et un autre. J'ai aussi donné des remèdes de famille, comme l'application de pain dans du lait bouilli. — Vous soignez chez vous? — Je fais comme ailleurs. J'ai donné des soins de famille. Plus tard, j'ai fait venir un docteur et le cas a empiré. — L'enfant a-t-il été longtemps dans une chambre noire? — Trois semaines. Il peut maintenant voir la lumière.

— Et après que vous avez vu Desfossez, vous avez arrêté les traitements et c'est revenu? — Oui.

— C'était peut-être une maladie qui aurait pu se guérir autrement? — Vous ne croyez pas que Desfossez l'a guéri rien qu'à le regarder et à vous dire d'avoir confiance.

— Après la visite de Desfossez, l'état de l'enfant s'est amélioré graduellement.

— C'est peut-être parce que vous avez enlevé ce que vous lui mettiez sur les yeux qu'il a guéri.

— Jurez-vous que c'est parce que Desfossez l'a vu qu'il a été guéri? — Je jure qu'il l'a guéri après son passage. Si mon enfant avait été plus vieux, je l'aurais amené à la Cour.

— Avez-vous confiance en un septième? — Pas dans tous les cas, mais pour Desfossez, j'ai confiance.

— M. J. G. Blais, de Berlin, N.H., est le témoin suivant. C'est un marchand. Il connaît le défendeur qu'il a rencontré à Sherbrooke en 1938.

Par Me Rioux: — Étiez-vous malade? — Oui.

— Avez-vous été guéri? — J'ai été bien soulagé. J'avais consulté plusieurs médecins et il n'y avait pas de soulagement.

Par Me Drolet: — Depuis quand étiez-vous malade? — Depuis trente ans. Je souffrais du foie et cela me rendait nerveux. — Vous avez essayé toutes sortes de choses? — Oui, j'avais aussi l'estomac malade.

— Vous avez suivi une diète? — Oui, beaucoup de légumes.

— Avez-vous vu Desfossez dans le temps? — Oui, j'avais entendu parler qu'il guérissait.

— Est-ce qu'il guérissait parce qu'il était 7e? — Je ne me rappelle pas. — Que vous a dit Desfossez? — De leur raconter mon affaire.

— H m'a dit de lui écrire dans 20 jours et d'avoir confiance, qu'il ferait quelque chose pour moi. — Combien lui avez-vous donné? — 10 dollars.

— L'avez-vous revu? — Oui et je lui ai dit que j'étais mieux.

— Vous aviez confiance? — Oui.

— Êtes-vous certain que c'est parce que vous avez vu Desfossez que vous êtes mieux? — Il m'a soulagé.

— Votre foie est mieux? — Oui.

— Votre estomac aussi? — Pendant ces 30 ans, vous avez probablement fait des abus? — Oui, on néglige toujours un peu.

— Vous ne savez pas comment il a pu vous guérir? — Je ne puis expliquer cela. Je puis jurer que c'est lui qui m'a fait du bien.

M. Euclide Theriault, de Bromptonville, témoigne ensuite. Il a vu l'accusé en 1938 pour l'exéma et il a été guéri. Le témoin produit des photographies de sa maladie. Je n'avais jamais consulté de médecin.

Par Me Drolet: — Avant, vous vous traitiez seul? — Oui, avec des onguents.

— Croyez-vous que Desfossez vous a guéri parce qu'il est un septième? — Oui.

— Vous croyez ça? — Oui.

Mlle Victoria Lalonde, 15 ans, de Cornwall, Ont., raconte qu'elle était infirme. Elle rencontre Des-

(A suivre en page 13)

On s'attend à une séance orageuse

ON OFFRIRA LA CANDIDATURE À L'ÉCHEVIN ROSS

Une assemblée a lieu à cinq heures, aujourd'hui, convoquée par des contribuables du quartier nord, pour offrir la candidature à l'échevin A. C. Ross pour un troisième terme dans ce quartier de la ville. L'échevin Ross a été élu au conseil en 1933 pour succéder au Dr E. H. Bradley qui venait d'accepter la mairie. Les contribuables du quartier veulent encore faire confiance à M. Ross, bien que celui-ci n'avait accepté son deuxième terme qu'à la suite d'une pression. La réunion de cinq heures a aussi pour but de remercier l'échevin Ross pour les services qu'il a rendus à son quartier pendant son stage de 6 ans à l'hôtel de ville.

INCENDIE DANS UN GARAGE A SAINTE-CECILE

« Spécial à la Tribune »

STE-CECILE DE FRONTENAC. 9. — Un incendie s'est déclaré au garage de M. Louis Audet. Grâce à la prompte intervention des voisins et des pompiers volontaires, la marche du feu a pu être enrêlée avant qu'il ne détruise complètement le garage. Les pertes ne sont pas très élevées.

JUGEMENTS DU JUGE BELLEAU A L. MEGANTIC

Dans les causes de Desjardins-Laporte, Doyon-Blais, Boudreau-Boisclair et Brunet-Tremblay.

« Spécial à la Tribune »

LAC MEGANTIC. 9. — L'hon. juge Noël Belleau a rendu jugement dans plusieurs causes.

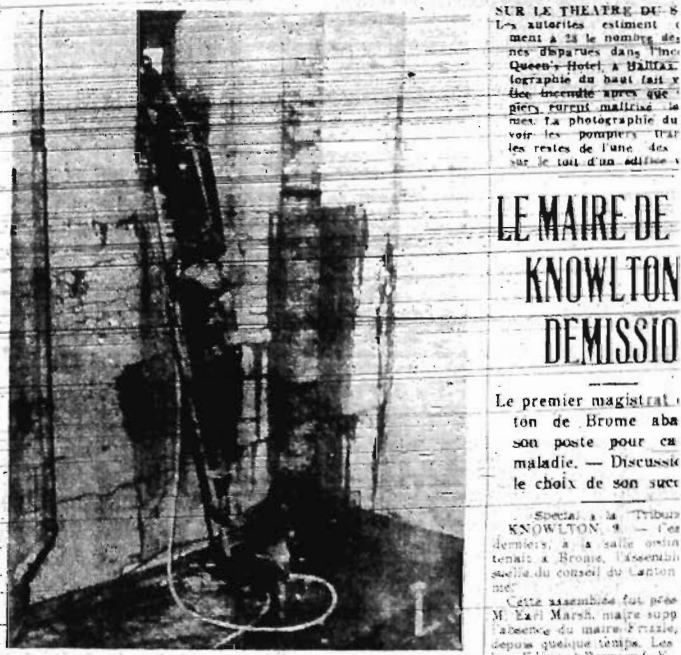
Dans la cause de Desjardins-Laporte, où l'enquête et l'audition avaient été tenues à huis-clos, le président du tribunal a renvoyé l'action de Desjardins sans frais.

Dans la cause de A. Doyon contre P. Blais, l'accusé a déclaré de défendre à être ni tenu et le demandeur voit son action suspendue tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas opté entre les différents moyens contradictoires qu'il invoque et réduit le montant de sa réclamation mixte pour dommages et dette.

Dans la cause de Boudreau contre Boisclair, l'action est renvoyée sans frais. Le demandeur réclamait \$178 de dommages par suite d'un assaut sur sa personne par le défendeur. Le défendeur plaide provocation. Le jugement partage les frais.

Dans la cause de Bureau contre Tremblay, le demandeur réclamait une somme d'argent en vertu d'un contrat de séchage de bois et il fallait accompagner sa réclamation d'une salle-conservatoire. L'action a été renvoyée avec dépens.

CHASSE A L'HOMME A ACTON VALE



Les jurés doivent porter leurs responsabilités, dit l'hon. juge Wilfrid Lazure

Parlant des verdicts rendus dans les causes d'accident, l'hon. Lazure déclare que la police, la Couronne et les juges ont leur devoir, mais si des verdicts de "non coupable" sont rendus, les jurés en sont responsables.

MONTEAL, 9. — Les jurés doivent porter le blâme pour les crimes dirigés contre l'administration de la justice dans les causes d'accidents de circulation dans les rues et sur les routes, a déclaré l'hon. juge Wilfrid Lazure à un jury de la Cour du Banc du Roi dans sa charge à la fin du procès de Dieudonné Dubuc, 36 ans, de Montréal, accusé de manslaughter. Le jury doit rendre un verdict aujourd'hui.

« L'opinion publique est soulevée contre l'administration de la justice dans les causes d'accidents mortels où la chauffance est en cause », dit-il.

Le juge Lazure a dit aux jurés hier, qu'il est plus facile d'en venir à un verdict dans les causes d'accidents d'automobile, car un nouvel amendement au Code criminel permet aux jurés de rendre un verdict "de négligence" au lieu de manslaughter. « Les législateurs ont mis une nouvelle arme entre vos mains », dit-il.

On discute la possibilité de tenir les travaux sur les causes des routes. West St. Fallow et Bondville-Fallow pourraient se prolonger jusqu'à la fin de l'été et l'on tendra Bondville. Les trois de la route West Shefford-Fallow rendus trop étroits par l'élargissement de la route et qui ont de réparations, seront traités.

PROTESTATION DE M. BOUCHARD

« Spécial à la Tribune »

QUEBEC, 9. — M. Bouchard se levant sur une question de privilège, a protesté en Chambre contre un

LES CHANTECLERCS AU S. SNOWSHOE C.

Le Sherbrooke Snowshoe Club a tenu sa soirée de clôture à son chalet hier soir au milieu d'une centaine de membres et d'invités.

FEU A L'HOTEL NEW-WINDSOR

Les plaidoiries sont commencées au procès de Desfossés

NERVEUSE

Ne souvenez pas de rires avec des gens de la maison et de vos contes pour l'émotionnement. Cependant, vous pouvez obtenir un bon résultat. Après le procès de Desfossés, le Comité de la Ligue de la Santé de la Femme et de l'Enfant, qui a pour but de faire connaître les maux de l'estomac et de l'intestin, a décidé de publier un livre sur ce sujet. Ce livre sera distribué gratuitement aux personnes qui en feront la demande. Il est en vente à la librairie de la Ligue de la Santé de la Femme et de l'Enfant, 100, rue Saint-Jacques, à Québec.

Mme T. Gilmette

Mme Théodore Guilmette, de Sherbrooke, témoigne. Elle déclare que Desfossés a guéri d'un mal de jambes, d'un mal de pieds, de l'appendicite. Par M. Rioux: «Il vous a guéri de tout cela?» «Oui, et il a guéri mon mari pour les rhumatismes et mon enfant pour l'appendicite. Dans mon cas, il m'avait dit d'aller le voir au bout de 15 jours. Au bout de 15 jours, j'étais mieux et, au bout de 15 jours, j'étais guérie. Il m'a aussi guérie d'une maladie de cœur.» «Vous aviez-il demandé de l'argent?» «Non.»

Par M. Drolet:

«Est-ce que vous marchiez maintenant?» «Je n'étais pas capable de marcher.» «Je ne voudrais pas vous poser de questions embarrassantes, mais quand vous aviez mal aux pieds, est-ce que vous pouviez autant que vous avez l'air de peser?» «Oui.» «Plus vous étiez pesante, plus vous aviez mal aux pieds, je suppose?» «Oui.»

Par M. Rioux:

«J'ai vu des médecins et ils m'ont donné des remèdes.» «Ils ne vous ont pas guéri?» «Non, ils ne m'ont pas guéri.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

«Oui, vous ne pouvez pas vous tromper sur ça?» «Non.» «L'avez-vous payé?» «Il ne m'a rien demandé, mais je lui ai donné 10 francs.» «Vous n'êtes pas généreux; en fait, pas assez pour un homme qui vous a guéri d'algèbres d'estomac et de rhumatisme.» «Quand un homme est pauvre, Desfossés a accepté 10 francs.» «Ca ne fait rien, ça, c'était à vous d'y voir.»

M. Jacques Giroux

M. Jacques Giroux, de Sherbrooke, déclare qu'il n'était pas capable de marcher. «Je suis allé voir Desfossés et il m'a guéri. Quand je me suis fait traiter par les médecins, j'étais obligé de me reposer pendant une semaine et cela ne m'a fait rien de bien. Aujourd'hui, je dors tranquille et je mange bien.»

Par M. Rioux:

«Vous êtes convaincu que Desfossés vous a guéri?» «Oui.»

Par M. Drolet:

«Que vous a dit Desfossés?» «Il m'a dit de me tenir tranquille.»

Par M. Rioux:

«Et c'est ça qui vous a guéri?» «Oui, comme bien d'autres.»

Par M. Rioux:

«Pensez-vous que Desfossés a un don spécial?» «Faut croire.»

Par M. Rioux:

«Si vous n'avez pas vu Desfossés, vous seriez encore malade?» «Oui.»

Par M. Rioux:

«Je suppose que c'est la confiance que vous a guéri?» «Je ne sais pas.»

Par M. Rioux:

«Vous avez déjà été frappé par ça, avant?» «Oui.»

Par M. Rioux:

«Et vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas déjà déclaré que vous aviez toujours ressenti quelque chose, depuis ce temps-là?» «Non.»

(suite de la page 5)
«Je prenais tout mon temps pour endormir mon mal», a déclaré un vieillard quand on lui demanda ce qu'il faisait en attendant la guérison par Desfossés.
Le même vieillard a déclaré qu'il ne fallait pas être trop «rough» avec les malades et qu'un don ne guérissait pas en le faisant.
«Croyez-vous à la Bonne Sainte-Anne, vous? Elle fait des miracles?»
«Oui, ça, c'est des miracles qui entraînent pas», comme on dit.
M. Godin a raconté que pour ses maux d'estomac, il avait pris toutes sortes de remèdes, notamment du lait «magique», mais que ces remèdes ne lui avaient rien fait et qu'un jour on l'avait ramassé «comme un homme mort» dans son étable.

Une grande foule

Le procès a attiré une grande foule au Palais.

Au nombre des réflexions entendues, on a pu remarquer que le procès de Desfossés a été populaire au Palais de Justice.

«Je pense que je serais mieux de coucher à Sherbrooke et de venir avoir une bonne place à la Cour samedi pour les discours.»

M. F. Champagne

M. François Champagne, 72 ans, de Cornwall, est le premier témoin à la séance d'hier après-midi. Il est âgé de 72 ans. J'ai rencontré Desfossés en 1938 pour me guérir d'un cancer de pipe. J'étais après mourir et c'est lui qui m'a guéri.

Par M. Rioux:

«Avez-vous vu des médecins avant?» «Oui, mais ça ne guérissait pas, c'était effrayant.»

Par M. Rioux:

«L'avez-vous payé?» «Non.»

Par M. Drolet:

«Quand est-ce que votre maladie a commencé?» «Il y a deux ans.»

Par M. Rioux:

«Vous avez pris cela à Cornwall?» «Non, ça a commencé à Cornwall.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Par M. Rioux:

«Vous n'avez pas demandé à Desfossés d'arrêter votre maladie d'un coup?» «Non, j'ai continué à marcher.»

Un Sherbrookoise Loue Le Tonique Mosby: Ses Maux d'Estomac Sont Disparus

M. Dorval, de la rue Saint-Paul, dit: «J'avais l'estomac acide et toujours gonflé. Je souffrais de migraines. Mon foie fonctionnait mal. Mais le Tonique Mosby m'a soulagé et je n'en peux faire assez d'éloges.»



M. ROSAIRE DORVAL, 30, rue Saint-Paul, Sherbrooke, dit: «J'ai tellement changé depuis que je prends du Tonique Mosby que je me sens une toute autre personne. Ce remède est merveilleux.»

DES ELECTIONS A OTTAWA ET QUEBEC

MONTREAL. — Il est de plus en plus question d'élections générales tant à Ottawa qu'à Québec. Les élections provinciales seraient déclenchées dès le cours de l'été, le dîner de Québec étant de venir, si possible, devant le peuple avant l'été.

Si des élections fédérales avaient lieu tout d'abord, une vingtaine de députés unionistes songeraient à démissionner pour briguer les suffrages, ce qui inciterait Québec à prendre les devants en vue de s'offrir la tenue d'un nombre considérable d'élections partielles. L'Union Nationale aurait, de plus, un intérêt particulier à revenir des cette année devant le peuple réclamer un renouvellement de mandat; si le gouvernement actuel pouvait traverser la présente session sans être dans l'obligation de priver de nouvelles taxes aux fins de rembourser ses dépenses sans cesse accrues, il ne saurait, en effet, dit-on, s'y soustraire à celle de 1940.



Les positions se font de plus en plus fortes et se sont ceux qui possèdent force, santé et énergie qui auront la préférence. Ce médicament, contre l'insuffisance, l'asthme et les troubles nerveux, est le seul remède qui agit sur le système nerveux. Le Tonique Mosby est un remède merveilleux pour les personnes souffrant de maux d'estomac, de migraines, de foie malade, etc.

Elixir Tonique

